REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-37

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

RAPPORT SPECIAL RELATIF A L'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS DE SEINE – année 2016

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-21,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et notamment l'article 2.2,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte à M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de sa communication du rapport spécial relatif à l'activité des services de l'établissement en 2016.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Rapport d'activité EPI 78/92

I. Le projet de fusion : une vision partagee pour deux collectivites reinventees

1. Une intuition politique au service d'un projet qui concilie bien-être territorial et performance

Le 12 janvier 2016, les Présidents des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines annoncent leur intention de rapprocher les deux collectivités afin de faire alliance au service d'engagements politiques reliés.
Cette décision procède d'une double intuition.

Première intuition : inventer un nouveau territoire, terre de bien-vivre, associée à une collectivité au service du bien commun.
Les deux collectivités font le choix d'un aménagement harmonieux, équilibrant le développement économique et la qualité de la vie. Cette orientation est favorable à la dynamisation d'un développement territorial porteur de synergie et de cohérence. Ce rapprochement a vocation à dynamiser le tissu économique, renforçant l'attractivité du territoire et bénéficiant, par ailleurs, d'une mobilité facilitée.
L'ambition est forte : une politique sociale favorisant l'accès à l'autonomie et répondant à toutes les vulnérabilités ; une politique culturelle et sportive emblématique ; un projet éducatif, gage de réussite pour tous.

Seconde intuition: créer, par ce rapprochement, un laboratoire d'innovation au service de la performance, générée par une gestion optimisée des ressources départementales.
Cela se traduit par une mise en synergie des ressources humaines, des systèmes de gestion de l'information et des forces d'étude et d'ingénierie. Cet objectif de gestion rigoureuse vise à maintenir une pression fiscale basse et un endettement limité.
Enfin, les deux collectivités partagent la vision d'une métropole parisienne ambitieuse intégrant la totalité du territoire francilien, dépassant le centre urbain pour rejoindre les frontières de la région Île-de-France

Dans un contexte d'incertitudes, marqué par la réforme territoriale fragilisant la pérennité des départements face à la montée en puissance des régions et par la diminution drastique des dotations de l'Etat, les deux collectivités valorisent leurs atouts au profit d'un projet politique commun : la puissance organisationnelle des deux collectivités, le rapprochement de leurs identités proches et complémentaires, la cohérence de leurs axes de mobilité illustrant une certaine forme de continuité territoriale et urbaine.

2. Une gouvernance partagée au service d'une volonté politique forte

Approuvé par les élus départementaux le 5 février 2016, installé à Vélizy-Villacoublay depuis le 23 mars 2016, l'établissement public interdépartemental (EPI) est une création prévue par le code général des collectivités territoriales (article L 5421-1 à 6). Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian, en assure la présidence et le Président du Conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier, la vice-présidence.
Le bureau, outre les deux présidents, est composé de 3 conseillères et 3 conseillers de chaque département.
L'ensemble des conseillers départementaux siège au conseil d'administration de l'établissement public afin de garantir la gouvernance démocratique. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est identique à celle des conseillers départementaux. La qualité de membre s'acquiert et se perd dans les mêmes conditions que celles de conseiller départemental. Le conseil d'administration porte la mise en synergie des projets, pour gagner en efficacité, en efficience et en performance.

Lors de la séance d'installation, les conseillers départementaux ont également approuvé la création d'un conseil interdépartemental du développement durable, sur le modèle du C2D 92, associant bénévolement élus et personnalités de la société civile des Yvelines et des Hauts-de-Seine.
L'EPI conduit et, le cas échéant, finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les domaines de compétence dévolus aux départements. L'intérêt interdépartemental est déterminé au cas par cas, par délibérations concordantes des deux départements.
Fonctionnant avec des moyens restreints mis à disposition par les deux départements, il porte les projets mutualisés dans le cadre de la fusion.
Le budget, voté lors de la séance du 30 janvier 2017 s'élève à 13 563 948€ pour le fonctionnement, dont 209K€ dévolus au fonctionnement de l'EPI lui-même. Toutes ces ressources, mises en commun au sein de l'EPI sont financées uniquement par des transferts de budget des services des deux départements, à l'euro près. Ainsi, le budget de l'EPI concrétise l'engagement de ne pas dépenser plus d'argent public, mais d'être encore plus efficace dans la conduite des politiques publiques, au service des Yvelinois et des Altoséquanais.

II. 2016, UNE ANNEE DE CONCRETISATION DES ENGAGEMENTS PRIS

1. L'EPI 78-92 : une fusion de services pour favoriser l'efficacité des politiques publiques au plus près des besoins des territoires

a) Le service interdépartemental d'archéologie préventive

Chiffre-clé : 5 chantiers engagés sur 2016

Voté lors de la séance publique du 15 avril 2016 par les deux conseils départementaux, le premier service interdépartemental est né, en août 2016, de la fusion des deux services archéologiques des collectivités. Il rassemble quinze personnes : archéologues, restaurateurs, régisseurs des collections ou médiateurs du patrimoine et une cellule administrative, financière et logistique… Outre l'archéologie préventive, celles-ci sont chargées de collecter, valoriser, restaurer et faire connaître le patrimoine des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Cette fusion doit permettre d'augmenter l'activité de 60 % sans dépenser davantage.

Après un avis favorable du conseil national de la recherche archéologique en date du 24 juin 2016, un agrément, d'une durée de 5 ans, a été délivré pour la réalisation de diagnostics et fouilles pour les périodes chronologiques allant du néolithique au moyen-âge à compter du 1er août 2016. Dès le 16 août 2016, les agents de l'archéologie préventive ont pu mener un premier chantier de diagnostic à Villepreux, puis un second à Poissy et un troisième à Flacourt. Des demandes pour des chantiers de fouilles ont également été traitées, notamment à Poissy. Enfin, le service intervient comme assistant à maîtrise d'ouvrage sur plusieurs projets d'aménagement que pilotent les deux départements.

La création de ce service interdépartemental témoigne de la volonté des deux départements d'offrir un service aux aménageurs de valorisation du patrimoine archéologique de l'ouest francilien et de générer des recettes. En effet, cet opérateur interdépartemental a pour vocation de conduire des actions à la croisée de la culture et de l'aménagement du territoire par la réalisation de prestations de fouilles archéologiques en apportant une réponse adaptée aux contraintes financières actuelles (appels d'offre ou demandes de devis).

L'objectif attendu est de pouvoir générer, au travers des opérations de fouilles, des recettes et permettre de contenir dans un premier temps puis de diminuer un budget équivalent aux budgets cumulés des deux départements.

Budget 2017 : 1,04 M€ en dépenses et 383 000 € de recettes propres, tant sur les secteurs concurrentiel (fouilles) que non-concurrentiel (diagnostics), ont été prévus pour cette activité, créée depuis le 1er août 2016. 23 000 € en section d'investissement permettront également de financer l'acquisition et le renouvellement du matériel.

b) Le service interdépartemental de l'adoption

Chiffre-clé : 222 agréments délivrés en 2015 sur l'ensemble des deux départements

Le champ de l'adoption est depuis de nombreuses années confronté à des phénomènes contradictoires qui s'amplifient, et conduisent les pouvoirs publics à s'interroger sur un certain nombre d'évolutions à mettre en œuvre, susceptibles de mieux accompagner les candidats à l'adoption dans la construction et la révision régulière de leur désir et leur projet de parentalité. De plus, le nombre de candidats à l'adoption se maintient à un niveau élevé, tant en ce qui concerne les demandes d'agrément, que leur renouvellement, et ceci dans un contexte législatif qui impose des délais d'instruction et des procédures de plus en plus contraints. Enfin, le nombre d'enfants pupilles adoptables en France reste très limité et les adoptions à partir de pays étrangers deviennent également plus restreintes, plus exigeantes.

Dans ce contexte, il est apparu pertinent pour les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine de s'organiser pour apporter une offre de service adaptée et modernisée, permettant de mieux accompagner les familles dans leurs démarches d'agrément et de mieux les soutenir et les accompagner au moment de la réalisation de leur projet. Par conséquent, par délibération du 14 octobre 2016, les deux départements ont déclaré d'intérêt interdépartemental la mission adoption et transféré sa gestion à l'établissement public.

Le nouveau service interdépartemental de l'adoption, composé de 24 agents, est basé à Nanterre dans les locaux de l'ex service des droits de l'enfant, de la famille et l'adoption (SDEFA). Son ouverture a été fixée au 1er janvier 2017. Les trois derniers mois de 2016 ont été consacrés à la préparation de ce projet, avec le recrutement d'un préfigurateur, chargé d'accompagner la mise en place du service, de définir les différentes procédures nécessaires à la mise œuvre de la mission adoption par le service interdépartemental, et d'organiser les articulations de travail avec chacun des services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Les objectifs attendus sont de :

- faire valoir, d'une voix unie, les intérêts des habitants et des candidats à l'adoption, dans les instances préparatoires aux évolutions législatives, auprès des organismes de l'adoption internationale, et des pays ouverts à l'adoption par des ressortissants étrangers,
- développer une réflexion et expérimenter les possibilités de faire émerger des projets de parentalité pour des enfants durablement pris en charge par les services de l'ASE, mais pas toujours immédiatement adoptables.
- bénéficier d'un accompagnement diversifié et adapté, dans la réalisation des projets au moment de leur mise en œuvre.

Budget 2017 : 102 000 € sont inscrits. La contribution de chaque Département est déterminée selon les dépenses engagées pour les personnels et les dépenses directes liés à la mise en œuvre de la mission.

c) Le service interdépartemental d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental

Chiffre-clé : 1915 km de routes départementales

Lors de la séance publique du 14 octobre 2016 a été votée la création d'un service interdépartemental de la voirie dont la prise d'effet était fixée au 1er décembre 2016. La gestion des routes départementales constitue une

compétence historique des Départements. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine ont choisi de regrouper au sein de l'EPI les missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier.

Ont ainsi été considérées d'intérêt interdépartemental et transférées à l'EPI, les opérations suivantes :

- L'entretien courant des routes, leurs dépendances et leurs équipements ainsi que les missions de viabilité (salage, déneigement en hiver),
- La surveillance, ainsi que l'exploitation du réseau routier (règlementation de la circulation, gestion du trafic dont l'exploitation des feux tricolores, sécurité routière, circulations douces)
- L'ingénierie et la programmation des investissements en lien avec l'entretien et l'exploitation (rénovation des chaussées, aménagement de carrefours…)

Ces missions, menées jusqu'alors séparément par chaque Département, présentent à la fois des similitudes et des complémentarités. Leur transfert permet à l'EPI d'être démonstrateur de la capacité des deux départements à mutualiser une compétence emblématique.

Après quatre mois de préparation et le recrutement d'un préfigurateur, chargé d'accompagner la mise en place du service et de réunir les moyens nécessaires à son fonctionnement, le service est opérationnel depuis le 1er avril 2017.

Les objectifs du service interdépartemental de voirie sont multiples (mise en commun des moyens techniques, partage de l'expertise, réalisation d'économies grâce à des achats massifiés et plus performants) et seront portés par 280 agents, répartis sur une équipe centralisée à Nanterre et quatre services territoriaux pour maintenir la nécessaire proximité avec les élus locaux et les usagers de la route (trois dans les Yvelines et un dans les Hauts-de-Seine).

Budget 2017 : Les activités transférées à l'EPI nécessitent une enveloppe de près de 12,7 M€.

2. La fusion des SEM départementales comme moteur de croissance du développement territorial

Mot-clé : proximité et expertise

À l'occasion du MIPIM à Cannes le 15 mars 2016, Patrick Devedjian et Pierre Bédier, ont annoncé le regroupement des sociétés d'économie mixte des deux départements sous le nom de Citallios afin de « constituer un aménageur public puissant au service des collectivités ».

Officiellement née le 7 septembre 2016, Citallios, société anonyme d'économie mixte, est le fruit de la fusion de quatre SEM d'aménagement basées dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Ainsi, la SEM 92, Yvelines Aménagement, la SARRY 78 et la SEMERCLI, solidement implantées sur leurs territoires respectifs, ont mis en commun leur expertise après avoir chacune développé une histoire et des compétences complémentaires. En agrégeant les secteurs d'activités de ses sociétés d'origine, la nouvelle structure propose un champ d'intervention élargi incluant notamment le renouvellement urbain, « cœur de métier » de l'ex-SEM 92, et la rénovation des quartiers anciens dégradés, spécialité de la SEMERCLI, l'ex-SEM de la ville de Clichy.

Avec l'ambition de « faire la ville (cité) autrement (*allios* en grec) », l'aménageur nouvellement créé s'est immédiatement mis au travail avec la volonté d'agir sur l'ensemble du territoire francilien et ceci, en s'appuyant sur un « plan d'entreprise » introduisant de nouveaux modes d'intervention : une gestion directe et autonome dans les opérations d'aménagement facilitée par la mise à disposition de fonds propres importants (24 millions d'euros) et de nombreux partenaires puissants.

Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines a été élu président. Vincent Franchi, conseiller départemental des Hauts-de-Seine et ancien président de la Sem 92, prend lui la vice-présidence.

Basée à Nanterre, Citallios couvre six grands domaines d'intervention : études et conseils, aménagement, résorption de l'habitat dégradé, renouvellement urbain, construction et enfin développement économique. C'est autour de ces « métiers » qu'a été bâti le nouvel organigramme. Ainsi, le choix proposé aux 94 salariés issus des quatre SEM et tous repris, est une organisation par compétence et non par territoire.

Ses missions sont de :

- proposer une offre de services plus large et plus innovante pour le développement des territoires ;
- capitaliser les expériences et expertises de ses professionnels au service des collectivités d'Ile-de-France ;
- conserver la proximité avec les élus ;
- agir rapidement, de manière souple.

Les chantiers en cours : En 2016, 24 nouvelles commandes et 11 contrats d'études en cours ont été comptabilisés. Parmi les premières grandes opérations de Citallios : la transformation du Parc d'Affaires situé à Asnières en bord de Seine et celle de la Zac Rouget-de-Lisle à Poissy dans les Yvelines.

3. La création d'un conseil de développement durable interdépartemental destiné à éclairer les futures politiques territoriales

En 2016, le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, en accord avec le Président du Conseil départemental des Yvelines, a décidé de solliciter l'avis du conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D 92), instance de concertation réunissant élus et représentants de la société civile, sur les enjeux et complémentarités liant les deux territoires. Le C2D 92, auquel avaient été associées des personnalités issues des Yvelines, a remis son rapport fin 2016 et le conseil d'administration de l'EPI en a pris acte lors de sa séance du 1er décembre 2016.

Afin d'amplifier cette nouvelle forme de coopération, le conseil d'administration de l'EPI a décidé le 23 mars 2016 de créer un conseil de développement durable interdépartemental, constitué de 80 membres sélectionnés en respectant une double parité : entre représentants des Hauts-de-Seine et des Yvelines d'une part, entre élus, acteurs socioprofessionnels, représentants du monde associatifs et personnalités qualifiées d'autre part.

Le conseil de développement durable interdépartemental, désormais pleinement effectif, a vocation à être saisi de toute question relative à l'analyse prospective, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation des politiques menées au niveau interdépartemental. Il préfigure ainsi l'indispensable co-construction entre institutions et citoyens des politiques publiques innovantes que les deux collectivités souhaitent mettre en œuvre dans l'ensemble interdépartemental.

Le conseil de développement durable interdépartemental est présidé par François Leblond, Préfet de région honoraire, président de la Confédération française pour l'habitat, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'environnement (COFHUAT).

En 2017, le conseil de développement durable interdépartemental s'interrogera sur la place de la société civile dans les processus de décision publique et sur les nouvelles formes de gouvernance qu'appellent les évolutions économiques et sociales que nous connaissons.

4. Une démarche de rapprochement à l'œuvre au sein des administrations départementales

a) *Un cycle de formation commun aux assistants maternels des deux départements :*

Chiffre-clé : 15100 assistants maternels sur les deux départements (6350 pour le 92 et 8750 pour le 78)

Une fois agréés par le Président du Conseil départemental, les assistants maternels doivent, sauf dispense prévue par la réglementation, pour commencer à exercer, effectuer un cursus de formation obligatoire organisé et financé par les départements, conformément à la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux qui en a défini les modalités. D'une durée de 120h, ce cursus, est obligatoire pour exercer la profession d'assistant maternel. Les enseignements portent sur une initiation aux gestes de secourisme ainsi que sur les spécificités de l'organisation de l'accueil collectif des mineurs.

Depuis septembre 2016, à l'instar des assistants maternels des Yvelines, pour les assistants maternels des Hauts-de-Seine, cette formation est également dispensée par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY), à ce jour organe interne à l'administration départementale des Yvelines. Le Département des Hauts-de-Seine a confié à cet organisme la réalisation de ces prestations de formation dans le cadre d'une convention conclue entre les deux départements et approuvée par délibération des deux assemblées du 17 juin 2016, moyennant le remboursement des frais de fonctionnement sans la moindre rémunération.

Pour rendre le dispositif opérationnel dès la rentrée scolaire 2016, les équipes de professionnels des deux départements ont travaillé à l'harmonisation du projet pédagogique et à la sécurisation des procédures ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre. Le démarrage s'est fait progressivement par la mise en œuvre de la formation des assistants maternels « avant accueil » (cycle 1 de 60 heures dès le 15 septembre 2016 avant celle des assistants maternels « en cours d'activité » (cycle 2 de 60 heures) et la formation complémentaire, toutes deux programmées en janvier 2017. Les formations ont été dispensées dans chaque département dans des locaux mis à disposition (Antony, PULV, Clamart, Le Chesnay, Mantes la Jolie et Rambouillet). Jusqu'au 31 décembre 2016, huit groupes de 20 stagiaires ont bénéficié de ce nouveau dispositif.

L'organisation commune des formations d'assistant maternel au sein de l'IFSY a ainsi été la première étape de la mise en commun de l'outil IFSY comme bras armé des deux départements pour la formation des professionnels de l'action sociale. Le Département des Hauts-de-Seine a ainsi non seulement pu bénéficier d'un accès privilégié à l'Institut en participant notamment au projet pédagogique, mais il a également été intégré à sa gouvernance par une représentation au sein de son conseil de gestion. Enfin le Département des Hauts-de-Seine a également été convié au comité de direction informel de l'établissement qui a été constitué pour accompagner l'IFSY dans la redéfinition de son projet d'établissement. C'est sur cette base que le cadre juridique de l'Institut a vocation à évoluer vers une structure interdépartementale qui reste à définir dans les prochains mois.

b) *Mutualisation et optimisation des achats :*

Grâce à la mutualisation des moyens et des ressources, les capacités humaines et financières des deux départements sont réunies pour porter conjointement de grands projets capables d'améliorer le quotidien de leurs concitoyens. Dans cet objectif, tout au long de l'année 2016, les Yvelines et les Hauts-de-Seine ont approuvé, avec l'EPI, plusieurs délibérations visant à optimiser leurs achats par des négociations groupées. Les trois entités ont ainsi choisi de recourir aux groupements de commandes qui ont pour avantage principal de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats. Un groupement de commandes correspond, en effet, à chaque fois à un achat bien identifié.

A ce titre ont été votées des délibérations d'approbation d'un principe de convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché de titres restaurants en 2017 (rapports

départementaux et EPI des 14, 25 novembre et 1er décembre 2016) ainsi que pour la passation de divers marchés d'entretien et d'exploitation de la voirie en 2017 (rapports des 14 novembre, 1er et 12 décembre 2016) et pour la prestation de conseil en stratégie de communication et de conception graphique et audiovisuelle (rapport de l'EPI du 30 janvier 2017). Cette recherche d'efficience intervient dans tous les domaines puisque les Archives mais également le SI PMI avec l'achat d'une solution informatique commune ont fait l'objet d'une démarche de mutualisation de la commande. A ce jour, c'est en tout 20 groupements de commandes qui ont été réalisés, dont 12 relatifs au secteur de la mobilité et de l'entretien des voiries.

Par ailleurs, dès le 15 avril 2016, l'adoption du principe de mutualisation des achats et d'une convention tripartite avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) portait sur les besoins conjoints en véhicules. Des économies d'échelles ont déjà été constatées et ont permis une économie de 1,8 millions d'euros sur la durée de la convention de partenariat signée par les deux Départements pour l'achat de leurs véhicules.

Cette tendance se vérifiera progressivement lors du déploiement des achats groupés et sera mesurée à l'issue de la mise en œuvre de ces procédures, d'ici 2018.

Enfin dans le cadre de l'optimisation des moyens et pour accompagner la mutualisation des services, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont doté l'EPI de marchés publics par le biais d'avenants de transfert dès lors que la compétence était mutualisée. Cette technique contractuelle particulièrement efficiente a permis aux services mutualisés de l'EPI de disposer d'outils d'achat en bonne et due forme et de les rendre immédiatement opérationnels.

III. LES PERSPECTIVES POUR 2017 : LA POURSUITE D'ACTIONS AU SERVICE DU BIEN-ETRE TERRITORIAL ET DE LA PERFORMANCE DES FINANCES ET DES ORGANISATIONS

1. S'engager toujours plus au service du bien commun

- **Politique sociale :**

  - ***Projet FAM***

Afin de pallier le déficit d'hébergement des personnes porteuses de handicap lourd et, notamment de prévenir l'exil en Belgique de personnes adultes en situation de handicap (367 personnes à ce jour), tout particulièrement les personnes autistes ou handicapées psychiques, les Yvelines et les Hauts-de-Seine ont décidé de créer une plateforme d'établissements et de services dont un foyer d'accueil médicalisé – FAM – sur le territoire des Yvelines. D'une capacité de 158 places, partagées entre les deux départements, cette plateforme comportera deux unités distinctes (autisme, handicap psychique) et un pôle de compétences et de prestations externalisées – PCPE. Le FAM, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2020, comptera 66 places à destination du public autiste (dont 10 places en accueil temporaire) et 50 places pour le public avec troubles psychiques. Quatre places seront destinées aux personnes présentant des situations particulièrement complexes de troubles autistiques. Le SAMSAH – service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés – permettra l'accompagnement de 42 personnes TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme), ayant une aptitude au travail et à l'autonomie.

Le PCPE, adossé au FAM, et comportant 2 antennes par département, accompagnera enfants et adolescents en situation de handicap, prioritairement les personnes sans solution d'accompagnement et/ou en situation de handicap complexe.

Les échanges construits avec les associations d'usagers ont apporté les assurances attendues sur la séparation des publics, l'ouverture vers la cité, la proposition d'actions innovantes et la modularité de l'offre.

Le projet vise également à proposer, grâce à cette mutualisation, un hébergement et un accompagnement de qualité, au meilleur coût. 5,5 M€ de crédits lui ont été affectés par l'ARS, suite à accord ministériel en décembre 2016. Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France a signé le 15 mai 2017 l'avis d'appel à projets.

- ***Schéma social et médicosocial***

Démarche unique en son genre, lancée le 28 novembre 2016, la conception d'un schéma partagé entre les deux départements, vise à définir, dans le domaine de compétences départementales, les actions prioritaires des cinq prochaines années. Cet outil de planification et de porter à connaissance des objectifs des deux départements a vocation à répondre aux besoins de l'enfance, de la famille, des personnes en situation de précarité, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Elaboré au sein de 7 groupes de travail, le schéma s'appuie sur une démarche par étape qui prévoit des concertations avec les partenaires et a vocation à fédérer les acteurs publics, associatifs et privés. Le schéma sera adopté par les deux assemblées fin 2017 pour entrer en vigueur en 2018.

- **Politique de développement touristique**

Le conseil d'administration du 30 janvier 2017 a approuvé les orientations d'une stratégie de développement touristique interdépartementale qui sera soumise au vote le 2 juin 2017.

Le tourisme, secteur à fort potentiel dans les deux départements, constitue un vivier d'emplois conséquent pour le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés. Hôtellerie-restauration, sécurité, tourisme fluvial ou tourisme d'affaires, tourisme rural, tourisme sportif sont autant de déclinaisons de cet enjeu de développement territorial.

- **Projet éducatif : Evaluation des tablettes**

Face aux enjeux de l'introduction du numérique pédagogique dans les collèges, les conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont fait le choix de répondre à l'appel à projet numérique de l'État visant à inciter les départements à déployer dans leurs établissements des tablettes.

Si le choix, dans un premier temps, n'a pas été de mutualiser la démarche, les équipes communiquent régulièrement afin d'échanger des informations sur le déploiement des tablettes et les moyens consacrés à ces outils. Par ailleurs, les deux collectivités disposent du même outil de gestion de flotte : AirWatch.

Le projet s'étend sur les rentrées scolaires 2016-2017-2018 avec, sur 2017, un déploiement d'équipements individuels mobiles (EIM) et mutualisés dans les collèges pilotes des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Afin de tirer les enseignements de cette expérimentation visant à favoriser les usages numériques dans les collèges, les équipes renouvelleront une enquête sur les usages auprès des collégiens, parents d'élèves et enseignants. Les constats issus de ces études et les analyses menées conjointement permettront de faire progressivement converger les stratégies des deux collectivités. Pour la prochaine rentrée, le projet de BYOD (Bring your own device) qui consiste à proposer aux élèves de travailler sur leur propre matériel en cours, sera expérimenté dans quelques collèges.

- **Gestion de la relation citoyenne : Projet de GRC**

Après la mise en œuvre, en 2015, du « Silence vaut accord » (SVA), levier de modernisation des rapports entre l'usager et l'administration, l'ordonnance du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir

l'administration par voie électronique, est entrée en vigueur le 7 novembre 2016 pour les collectivités territoriales. Face à ce contexte législatif favorable aux citoyens, la question de la gestion de la relation citoyenne devient un enjeu fort autour duquel les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont engagé un projet de GRC.

Initiées parallèlement dès la fin de l'année 2015, les deux démarches départementales ont, en 2016, amorcé une convergence avec un choix partagé de la solution informatique et le développement d'un pilote sur deux sites sociaux de proximité, l'un dans les Hauts-de-Seine, sur le secteur de Châtenay-Malabry/Plessis-Robinson, l'autre dans les Yvelines sur le territoire de Centre Yvelines. Cet outil a pour vocation la gestion d'une base de contacts, le suivi des échanges avec les usagers des services sociaux et la gestion des rendez-vous.

En 2017, l'objectif est le déploiement de ce pilote sur les deux territoires au deuxième trimestre 2017 et la mise en cohérence des choix techniques et organisationnels liés à l'ensemble des canaux de sollicitation des citoyens (courrier, téléphone, accueil) via des rencontres communes entre les équipes des deux départements.

2. Innover pour une gestion toujours plus optimale des politiques publiques

- **Politique RH : Prestations sociales**

L'enjeu du projet de convergence des prestations sociales est de proposer une nouvelle politique d'action sociale plus efficiente au niveau pertinence des prestations, de leur qualité et de leur coût et permettant également de contribuer plus efficacement à la qualité de vie au travail. Il recouvre la restauration, la protection sociale complémentaire des agents, l'accompagnement social des agents, l'aide aux agents et à leurs enfants en situation de handicap, les prestations sociales en faveur des agents et de leurs enfants, l'aide au logement et les prestations sociales liées à la vie professionnelle des agents.

L'échéance finale est la proposition d'une délibération à l'occasion du vote du budget primitif de la nouvelle collectivité, ou avant si possible, afin de définir la politique d'action sociale en faveur des agents avec une présentation des moyens humains et financiers pour sa mise en œuvre.

- **Systèmes d'information**

Les directions des systèmes d'information des deux départements ont œuvré à leur rapprochement, en mettant à disposition des agents transférés à l'EPI en 2016 et 2017, les outils nécessaires au bon fonctionnement des services (messagerie, agendas partagés, téléphonie, éditique, accès aux logiciels métiers…). A l'occasion du transfert du service interdépartemental de la voirie, une interconnexion du réseau des deux collectivités est en cours de déploiement qui permettra d'accéder aux applications respectives des deux collectivités quel que soit le site occupé par les agents concernés.

Les services informatiques partagent également leur feuille de route des projets dont certains sont communs, tel le projet de SI PMI. Le choix des deux collectivités s'est porté sur le progiciel HORUS, dont l'intégration va être poursuivie en 2017.

- **Rapprochement des Archives départementales**

Concernant le rapprochement des Archives départementales, les travaux en cours pour le premier semestre 2017 permettront d'œuvrer à un projet scientifique, culturel et éducatif (accompagné d'une programmation), socle d'une vision stratégique commune d'exercice des missions dont le vote sera envisagé début 2018.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-38-1

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe présentés par Madame le Payeur Départemental,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine,

Sa commission des Finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Les comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine présentés par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, sont approuvés.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte administratif 2016 du budget principal de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	
Recettes prévues	446 090,00 €
Titres émis	446 090,00 €
Dépenses :	
Crédits ouverts	446 090,00 €
Mandats émis	422 763,25 €
Balance :	
Recettes	446 090,00 €
Dépenses	422 763,25 €
Résultat de l'exercice 2016	23 326.75 €
Solde des restes à réaliser	- €

Section d'investissement

Recettes :	
Recettes prévues	160 000,00 €
Titres émis	160 000,00 €
Dépenses :	
Crédits ouverts	160 000,00 €
Mandats émis	- €
Balance :	
Recettes	160 000,00 €
Dépenses	- €
Résultat de l'exercice 2016	160 000,00 €
Solde des restes à réaliser	**- €**
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	**183 326,75 €**
Solde des restes à réaliser	- €
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	**183 326,75 €**

ARTICLE 3 : Les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe du Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive (SIAP) sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	
Recettes prévues	528 090,00 €
Titres émis	557 782,02 €
Dépenses :	
Crédits ouverts	528 090,00 €
Mandats émis	305 616,62 €
Balance :	
Recettes	557 782,02 €
Dépenses	305 616,62 €
Résultat de l'exercice 2016	252 165,40 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	- €
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	**252 165,40 €**
Solde des restes à réaliser	41 509,22 €

Section d'investissement

Recettes :	
Recettes prévues	113 790,00 €
Titres émis	0 €
Dépenses :	
Crédits ouverts	113 790,00 €
Mandats émis	312,00 €
Balance :	
Recettes	0 €
Dépenses	312,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 312,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	- €
Solde des restes à réaliser	- 5 815,53 €
Résultat définitif au 31 décembre 2016 = besoin de financement de la section d'investissement	**- 6 127.53 €**
Résultats cumulés au 31 décembre 2016	251 853,40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 815,53 €
Résultats définitifs cumulés au 31 décembre 2016	**246 037,87 €**

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Résultats budgétaires de l'exercice

63100 - EPCI YVELINES HAUT DE SEINE Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	160 000,00	446 090,00	606 090,00
Titres de recette émis (b)	160 000,00	446 799,70	606 799,70
Réductions de titres (c)	0,00	709,70	709,70
Recettes nettes (d = b - c)	160 000,00	446 090,00	606 090,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	160 000,00	446 090,00	606 090,00
Mandats émis (f)	0,00	422 763,25	422 763,25
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	422 763,25	422 763,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	160 000,00	23 326,75	183 326,75
(h - d) Déficit			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPI 78/92

Numéro SIRET : 20006208100019

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M 52

Compte administratif

voté par nature

EPI 78/92

ANNEE 2016

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5

B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 6

C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 7

C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 8

C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10

A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 11

A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 12

B1 - Balance générale - Dépenses 13

B2 - Balance générale - Recettes 14

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 16

A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 18

A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA Sans objet

A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme Sans objet

A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme Sans objet

A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme Sans objet

A2 - Equipements non départementaux Sans objet

A3 - Dépenses financières Sans objet

A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux Sans objet

A4.2 - Recettes - RMI / RSA Sans objet

A4.3 - Recettes financières 27

A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers Sans objet

A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections Sans objet

A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales Sans objet

B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 31

B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 33

B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 36

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 37

A1/01 - Opérations non ventilées 43

A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) 44

A1/1 - Fonction 1 Sans objet

A1/2 - Fonction 2 Sans objet

A1/3 - Fonction 3 Sans objet

A1/4 - Fonction 4 Sans objet

A1/5 - Fonction 5 Sans objet

A1/6 - Fonction 6 Sans objet

A1/7 - Fonction 7	Sans objet
A1/8 - Fonction 8	Sans objet
A1/9 - Fonction 9	Sans objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
B2 - Méthodes utilisées	77
B3 - Etat des provisions constituées	Sans objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
B6 - Prêts	Sans objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	83
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	84
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	Sans objet
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	Sans objet
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	Sans objet
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	Sans objet
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	Sans objet
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	Sans objet
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel	109
D1.2 - Liste des grades et emplois à inscrire	111
D1.3 - Actions de formation des élus	Sans objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	114
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	119
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	121
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans objet
E2 - Arrêté et signatures	125

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I- INFORMATIONS GENERALES	I-
INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES	A

Informations statistiques

	Valeurs		Valeurs
Population totale	3 066 882	Nombre de m² de surface plancher de bâtiments	
Longueur (en km) de la voirie départementale	1 907	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient l'EPI	

Informations fiscales (n-2)

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie
Fiscal	Financier		

	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs	Moyennes nationales 2016
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,14 €/hab	892,41 €/hab
2	Produit des impositions directes / population	0,00 €/hab	351,53 €/hab
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,15 €/hab	965,64 €/hab
4	Dépenses d'équipement brut / population	0,00 €/hab	100,63 €/hab
5	Encours de dette / population	0,00 €/hab	540,02 €/hab
6	DGF / population	0,00 €/hab	144,01 €/hab
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %	20,75 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,78 %	97,71 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	10,42 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	55,92 %

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS — C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	422 763,25	606 090,00	0,00	A1	183 326,75
Investissement	0,00	160 000,00	(2) 0,00	A2	160 000,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	422 763,25	446 090,00	(3) 0,00	A3	23 326,75

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	183 326,75
Investissement	A2+B2	160 000,00
Fonctionnement	A3+B3	23 326,75

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

– INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

– INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	422 763,25	G	446 090,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	160 000,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	422 763,25	= G+H+I+J	606 090,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	422 763,25	= G+I+K	446 090,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	160 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	422 763,25	= G+H+I+J+K+L	606 090,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
FONCTIONNEMENT	422 763,25	0,00	422 763,25	446 090,00	0,00	446 090,00
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	422 763,25	0,00	422 763,25	606 090,00	0,00	606 090,00

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

II

A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	160 000,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	**0,00**	**160 000,00**
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
	Total des réalisations réelles en investissement	I **0,00**	II **160 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*
	Total des réalisations d'ordre en investissement	*III* ***0,00***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	**0,00**	II+IV	**160 000,00**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	**0,00**	II+IV+VI+VII	**160 000,00**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	**160 000,00**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués surun exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT — A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	26 673,25	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	446 090,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	396 090,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	422 763,25	Total recettes de gestion des services	446 090,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **422 763,25**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **446 090,00**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	*0,00*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***0,00***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I+III	**422 763,25**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV	**446 090,00**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	**422 763,25**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI	**446 090,00**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	**23 326,75**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non	0,00	0,00	0,00
18	budgétaire)	(5) 0,00		0,00
	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)			
20			0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*	0,00	0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
19	*Diff. sur réalisations d'immobilisations*		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*	0,00	0,00	0,00
			0,00	
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	26 673,25		26 673,25
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	396 090,00		396 090,00
66	Charges financières	0,00		0,00
		0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles(8)		0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	0,00	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**422 763,25**	**0,00**	**422 763,25**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	160 000,00	0,00	160 000,00
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00		0,00
			0,00	
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
19	*Diff. sur réalisations d'immobilisations*		0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement –Total	**160 000,00**	***0,00***	**160 000,00**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	446 090,00		446 090,00
75	Autres produits d'activités(7)	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**446 090,00**	***0,00***	**446 090,00**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**	**0,00**				
Total des dépenses d'investissement cumulées	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	*0,00*			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00		
Total des recettes d'investissement cumulées	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00		
21	**Immobilisations corporelles**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
1021	Dotation	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas dedéficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) *DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.*

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
	DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)	**446 090,00**	**396 196,50**	**26 566,75**	**0,00**	**23 326,75**	**0,00**	**422 763,25**
011	Charges à caractère général (4)	50 000,00	106,50	26 566,75	0,00	23 326,75	0,00	26 673,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	396 090,00	396 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 090,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**	**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**446 090,00**	**396 196,50**	**26 566,75**	**0,00**	**23 326,75**	**0,00**	**422 763,25**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		**446 090,00**	**446 090,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**			
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**446 090,00**	**446 090,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

– VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**50 000,00**	**106,50**	**26 566,75**	**0,00**	**23 326,75**	**0,00**	**26 673,25**
60623	Alimentation	600,00	106,50	0,00	0,00	493,50		
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
6132	Locations immobilières	30 000,00	0,00	20 520,00	0,00	9 480,00		
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
6161	Multirisques	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00		
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00	46,75	0,00	453,25		
6261	Frais d'affranchissement	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
63513	Autres impôts locaux	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00		
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**396 090,00**	**396 090,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**396 090,00**
6568	Autres participations	396 090,00	396 090,00	0,00	0,00	0,00		
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**446 090,00**	**396 196,50**	**26 566,75**	**0,00**	**23 326,75**	**0,00**	**422 763,25**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		446 090,00	396 196,50	26 566,75	0,00	23 326,75	0,00	422 763,25
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		446 090,00	396 196,50	26 566,75	0,00	23 326,75	0,00	422 763,25
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		446 090,00	396 196,50	26 566,75	0,00	23 326,75	0,00	422 763,25

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		446 090,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre	0					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
	0					
Total dépenses	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	160 000	0	0	0	0
Solde d'investissement	0	160 000	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0	422 763	0	0	0	0
Total recettes	0	446 090	0	0	0	0
Solde de fonctionnement	0	23 327	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									0
Solde d'exécution reporté de N-1									0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	422 763
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	446 090
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	23 327
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0
	RECETTES						
Total recettes d'investissement		**0**	**160 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	160 000	0	0	0	0
1021	Dotation	0	160 000	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**422 763**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	422 763	0	0	0	0
60623	Alimentation	0	107	0	0	0	0
6132	Locations immobilières	0	20 520	0	0	0	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	3 000	0	0	0	0
6161	Multirisques	0	1 500	0	0	0	0
6168	Autres primes d'assurance	0	1 000	0	0	0	0
6188	Autres frais divers	0	500	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	47	0	0	0	0
6568	Autres participations	0	396 090	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
Dépenses d'ordre							
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**0**	**446 090**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	446 090	0	0	0	0
7473	Participation Départements	0	446 090	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**160 000**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
1021	Dotation	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**422 763**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	422 763
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	107
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	20 520
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	500
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	0	0	0	47

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et Infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6568	Autres participations									396 090
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**446 090**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	446 090
7473	Participation Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	446 090
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES

IV

A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**0,00**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**0,00**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
1021	Dotation	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. géné. (personnel non ventilable)	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		0,00	422 763,25	0,00	0,00	0,00	0,00	422 763,25
60623	Alimentation	0,00	106,50	0,00	0,00	0,00	0,00	106,50
6132	Locations immobilières	0,00	20 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 520,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6161	Multirisques	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6188	Autres primes d'assurance	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	46,75	0,00	0,00	0,00	0,00	46,75
6568	Autres participations	0,00	396 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 090,00
RECETTES REELLES		0,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 090,00
7473	Participation Départements	0,00	446 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 090,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro., apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro., apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agricultur et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agricultur et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés aucompte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**														
	Organisme prêteur ou chef de file	**Date de signature**	**Date d'émission ou date de mobilisation (1)**	**Date du premier remboursement**	**Nominal (2)**	**Type de taux d'intérêt (3)**	**Index (4)**	**Taux initial**		**Devise**	**Périodicité des rembour-sements (6)**	**Profil d'amor-tissement (7)**	**Possibilité de remboursement anticipé O/N**	**Catégorie d'emprunt (8)**
								Niveau de taux (5)	**Taux actuariel**					
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

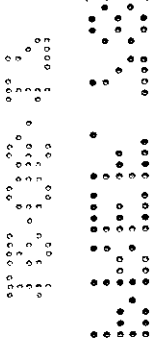
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00											
Barrière simple (B)									0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (B)		0,00	0,00											
Option d'échange (C)									0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (C)		0,00	0,00											
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)									0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (D)		0,00	0,00											
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)									0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (E)		0,00	0,00											
Autres types de structures (F)									0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (F)		0,00	0,00											
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
									0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zoneeuro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap floor tunnel swaption*, , ,).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rem-bourse-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Con-trat initial	Con-trat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		Délibération
AMORTISSEMENT LINEAIRE	Seuil d'amortissement à 100 %		30/06/2016
	Biens de faible valeur : seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D, 3321-1 du CGCT) :	500	
	Catégories de biens amorties :	Durée	
	Immobilisations incorporelles logiciels bureautiques	3 ans	
	logiciels d'application	7 ans	
	progiciels structurants	10 ans	
	Immobilisations corporelles Matériel informatique	5 ans	
	Matériel audiovisuel	8 ans	
	Electroménager	8 ans	
	Matériel de bureau (électronique, électrique, de sécurité, etc.)	8 ans	
	Matériel téléphonique	8 ans	
	Matériel technique	12 ans	
	Matériel professionnel de cuisine	15 ans	
	Constitution de fonds documentaires	10 ans	
	Mobilier	12 ans	
	Installation de voirie (abris bus, etc.)	25 ans	
	Equipements de garages et ateliers	15 ans	
	Equipement de voirie (signalisation verticale, etc.)	15 ans	
	Equipement de laboratoire	10 ans	
	Equipements sportifs	15 ans	
	Véhicules légers et deux roues	5 ans	
	Camions et véhicules industriels	8 ans	
	Appareils de levage	30 ans	
	Construction de bâtiments scolaires	25 ans	
	Construction de bâtiments autres que scolaires	30 ans	
	Construction de bâtiments légers, abris	15 ans	
	Construction sur sol d'autrui	durée de bail	
	Installations générales, agencements de bâtiments	20 ans	
	Aménagement de terrains et plantations	30 ans	
	Coffre-fort	30 ans	
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI ☐	NON ■	
	Si oui :	Durée	

	Catégories de biens amorties :	
PROVISIONS OBLIGATOIRES	Constitution : (objet) Reprise : (motif)	
PROVISIONS FACULTATIVES Nature :		
CHARGES A ETALER Nature :	Durée de l'étalement	
AUTRES PROCEDURES		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

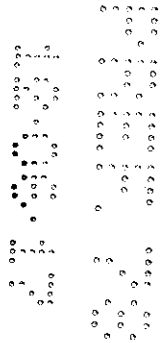
CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	I **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		**0,00**	**0,00**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (2)	**0,00**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.



– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

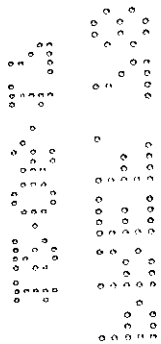


– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.



– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

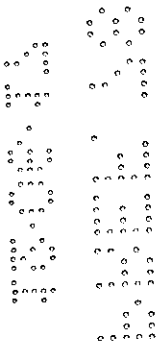


– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

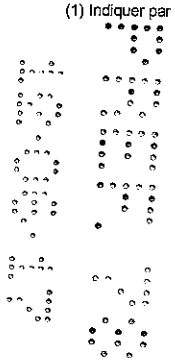


– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B12

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des rem-bour-sements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

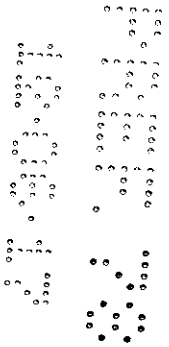
(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

– ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

– ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C8

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

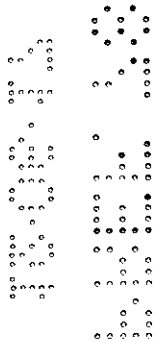
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentationcroisée...

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	D1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENT S A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENT S A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3	0	3	0	1	1
REDACTEUR	B	1		1		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2		2			0
FILIERE MEDICO SOCIALE (c)		4	0	4	0	0	0
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	A	2		2			0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	2		2			0
FILIERE CULTURELLE (h)		7	0	7	0	6	6
ATTACHE DE CONSERVATION DU	A	7		7		6	6
TOTAL		14	0	14	0	7	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR:INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emploisfonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A,B ou C

(3)Emplois budgétaires crées par l'assemblée délibérante.Les emplois permanents à temps complets sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération (4) Equivalent temps plein travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année:

ETP: Effectifs physiques*quotité de temps de travail*période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail:100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80%

(5)Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	357		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						

(1) Catégories : A,B ou C
(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH:Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S:Social
MS:Médico-social
MT:Médico-technique
SP:Sportif
CULT: culturel
ANIM:Animation
PM: Police
OTR: Missiond non rattachables à une filière
des élèments de la rémunération brute annueele)
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
population moyenne est inférieure à ce seuil.
moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de
de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaire s recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recruté

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE

IV

D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A
Directeur général adjoint des services	A
Collaborateur de cabinet	
Secteur administratif :	
Administrateur	A
Directeur	A
Attaché principal	A
Attaché	A
Rédacteur en chef	B
Rédacteur principal	B
Rédacteur	B
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C
Adjoint administratif	C
Agent administratif qualifié	C
Agent administratif	C
Autres (préciser)	
Secteur technique:	
Ingénieur en chef de 1èrecatégorie	A
Ingénieur en chef	A
Ingénieur subdivisionnaire	A
Technicien en chef	A
Technicien principal	B
Technicien	B
Agent de maîtrise principal	B
Agent de maîtrise qualifié	C
Agent de maîtrise	C
Agent technique en chef	C
Agent technique principal et qualifié	C
Agent technique	C
Gardien d'immeuble en chef	C
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C
Gardien d'immeuble	C
Chef de garage principal	C
Chef de garage	C
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C
Conducteur	C
Agent de salubrité en chef	C
Agent de salubrité principal et qualifié	C

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Agent de salubrité	C
Agent d'entretien qualifié	C
Agent d'entretien	C
Autres (préciser)	C
Secteur social :	
Conseiller socio-éducatif	A
Assistant socio-éducatif principal, dont:	B
* assistant de service social	
* conseiller en ESF	
* éducateur spécialisé	
Assistant socio-éducatif, dont:	B
* assistant de service social	
* conseiller en ESF	
* éducateur spécialisé	
Educateur de jeunes enfants chef	B
Educateur de jeunes enfants principal	B
Educateur de jeunes enfants	B
Moniteur éducateur	C
Agent social qualifié de 1ère classe	C
Agent social qualifié de 2ème classe	C
Agent social	C
Autres (préciser)	
Secteur sportif :	
Cons. des activités phys.& sport. ppal	A
Conseiller des activités phys.& sport.	A
Educ. des activités phys.et sport.hors cl.	B
Educ. des activités phys.et sport.1ère cl.	B
Educ. des activités phys.et sport. 2è cl.	B
Opér. des activités phys.et sport. ppal	C
Opér. des activités phys.et sport. qualif.	C
Opér. des activités phys. et sport.	C
Aide-opérateur	C
Autres (préciser)	
Secteur animation :	
Animateur –chef	B
Animateur principal	B
Animateur	B

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Adjoint d'animation principal	C
Adjoint d'animation qualifié	C
Adjoint d'animation	C
Agent d'animation qualifié	C
Agent d'animation	C
Secteur culturel :	
Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Attaché de conservation	A
Bibliothécaire	A
Directeur d'enseignement artistique	A
Professeur d'enseignt artist.hors classe	A
Prof. d'enseignt. art. de classe normale	A
Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
Assistant qualifié de conserv. de 2è cl.	B
Assistant de conserv. hors classe	B
Assistant de conserv. de 1ère classe	B
Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Assistant spécialisé d'enseignt. artist.	B
Assitant d'enseignement artistique	B
Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Agent qualifié du patr. 1ère et 2ème cl.	C
Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Autres (préciser)	

PAGE 29

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)

IV

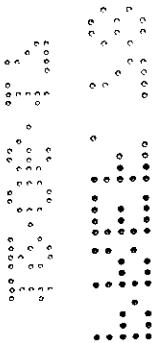
D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Secteur médico-social :		Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins	C
Psychologue de classe normale	A	Autres (préciser)	
Sage-femme hors classe	A		
Sage-femme de 1ère classe	A	**Secteur médico-technique :**	
Sage-femme de 2ème classe	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe supérieure	B	Aide médico-technique qualifié	C
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur hors classe	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe supérieure	B		
Rééducateur de classe normale	B		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D1.3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Article L. 3123-10 du CGCT.



IV ANNEXES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS Liste des organismes dans lesquels l'établissement public interdépartemental a pris un engagement financier (art L 2313-1 et L 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'art L 3313-1 du CGCT)	IV D2

Les documents financiers et comptables de ces

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public				
Détention d'une part de capital				**8 842 601,00**
délibération du 30/06/2016	CITALLIOS	SAEM CITALLIOS	Ste aménagement	8 842 601,00
Garantie ou cautionnement d'emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	D2.2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES	D2.3

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

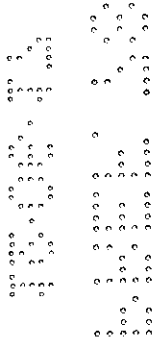
(2) Détailler le numéro d'article.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



EPI YVELINES-HAUTS-DE-SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2016

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3-3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé/objet du service	Date de création	Date de délibération	N° de SIRET	Nature de l'activité (SPA/SPIC)	TVA (oui/non)
Service culturel	Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive	30/06/2016	30/06/2016	20006208100027	SPA	oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
DEPENSES				
RECETTES	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	446 090,00	422 763,25	0,00	23 326,75
DEPENSES				
RECETTES	446 090,00	446 090,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	113 790,00	312,00	5 815,53	107 662,47
DEPENSES				
RECETTES	113 790,00	0,00	0,00	113 790,00
FONCTIONNEMENT	528 090,00	305 616,62	41 509,22	180 964,16
DEPENSES				
RECETTES	528 090,00	557 782,02	0,00	29 692,02

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	396 090,00	396 090,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
RECETTES	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	132 000,00	26 673,25	0,00	23 326,75
DEPENSES				
RECETTES	446 090,00	446 090,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**182 000,00**	**53 346,50**	**0,00**	**183 326.75**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**606 090,00**	**606 090,00**	**0,00**	**0,00**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES	E1

Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du Conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le Conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Total des contributions directes et indirectes	**0,00**	**0,00 %**			**0,00**	**0,00 %**

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPI 78/92

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006208100027

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M 52

Compte administratif

voté par nature

SERVICE D'ARCHEOLOGIE

ANNEE 2016

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5

B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 6

C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 7

C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 8

C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10

A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 11

A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 12

B1 - Balance générale - Dépenses 13

B2 - Balance générale - Recettes 15

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 17

A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 19

A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA Sans objet

A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme Sans objet

A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme Sans objet

A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme Sans objet

A2 - Equipements non départementaux Sans objet

A3 - Dépenses financières Sans objet

A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux Sans objet

A4.2 - Recettes - RMI / RSA Sans objet

A4.3 - Recettes financières Sans objet

A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers Sans objet

A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections Sans objet

A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales Sans objet

B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32

B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 34

B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 36

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 38

A1/01 - Opérations non ventilées 44

A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) 45

A1/1 - Fonction 1 Sans objet

A1/2 - Fonction 2 Sans objet

A1/3 - Fonction 3 Sans objet

A1/4 - Fonction 4	Sans objet
A1/5 - Fonction 5	Sans objet
A1/6 - Fonction 6	Sans objet
A1/7 - Fonction 7	Sans objet
A1/8 - Fonction 8	Sans objet
A1/9 - Fonction 9	Sans objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
B2 - Méthodes utilisées	79
B3 - Etat des provisions constituées	Sans objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
B6 - Prêts	Sans objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	84
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	85
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	Sans objet
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	Sans objet
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	Sans objet
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	Sans objet
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	Sans objet
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	Sans objet
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet

C4 - Etat des autres engagements donnés Sans objet

C5 - Etat des engagements reçus Sans objet

C6 - Situation des autorisations de programme Sans objet

C7 - Situation des autorisations d'engagement Sans objet

C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel Sans objet

D1.2 - Liste des grades et emplois à inscrire Sans objet

D1.3 - Actions de formation des élus Sans objet

D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier Sans objet

D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions Sans objet

D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes Sans objet

D3.1 - Liste des organismes de regroupement Sans objet

D3.2 - Liste des établissements publics créés Sans objet

D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans objet

D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans objet

D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 122

D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux Sans objet

E2 - Arrêté et signatures 126

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES | A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0.00	Nombre de m de surface utile de bâtiments (4)^2	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur labase des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen parcatégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	305 928,62	557 782,02	0,00	A1	251 853,40
Investissement	312,00	0,00	(2) 0,00	A2	-312,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	305 616,62	557 782,02	(3) 0,00	A3	252 165,40

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	47 324,75	III+IV	0,00	B1	-47 324,75
Investissement	I	5 815,53	III	0,00	B2	-5 815,53
Fonctionnement	II	41 509,22	IV	0,00	B3	-41 509,22

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	204 528,65
Investissement	A2+B2	-6 127,53
Fonctionnement	A3+B3	210 656,18

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

– INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	**5 815,53**
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		5 815,53
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	**41 509,22**
011	Charges à caractère général(4)		41 509,22
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

– INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	305 616,62	G	557 782,02
	Section d'investissement	B	312,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	305 928,62	= G+H+I+J	557 782,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	41 509,22	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 815,53	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	47 324,75	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	347 125,84	= G+I+K	557 782,02
	Section d'investissement	= B+D+F	6 127,53	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	353 253,37	= G+H+I+J+K+L	557 782,02

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	312,00	0,00	312,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	305 616,62	0,00	305 616,62	557 782,02	0,00	557 782,02
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	305 928,62	0,00	305 928,62	557 782,02	0,00	557 782,02

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	312,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**312,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**0,00**
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **312,00**	II **0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 0,00***	***IV 0,00***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	**I+III**	**312,00**	**II+IV**	**0,00**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	**I+III+V**	**312,00**	**II+IV+VI+VII**	**0,00**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	**-312,00**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués surun exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	80 068,11	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	225 548,51	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	557 782,02
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	305 616,62	Total recettes de gestion des services	557 782,02
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **305 616,62**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **557 782,02**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	*0,00*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***0,00***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III	**305 616,62**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV	**557 782,02**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	**305 616,62**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI	**557 782,02**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	**252 165,40**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)		0,00		0,00
20				*0,00*	
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)		312,00	*0,00*	312,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Diff. sur réalisations d'immobilisations*			*0,00*	*0,00*
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		**312,00**	***0,00***	**312,00**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	80 068,11		80 068,11
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	225 548,51		225 548,51
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00		0,00
			0,00	
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**305 616,62**	***0,00***	**305 616,62**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)		0,00	*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Diff. sur réalisations d'immobilisations*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement –Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*			0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*	0,00		0,00
			0,00	
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)			0,00
		0,00		
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	557 782,02		557 782,02
75	Autres produits d'activités(7)	0,00		0,00
			0,00	
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**557 782,02**	***0,00***	**557 782,02**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 016.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**113 790,00**	**312,00**	**5 815,53**	**107 662,47**	**0,00**	**312,00**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**113 790,00**	**312,00**	**5 815,53**	**107 662,47**	**0,00**	**312,00**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	113 790,00	312,00	5 815,53	107 662,47	0,00	312,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**	**0,00**				

Total des dépenses d'investissement cumulées	**113 790,00**	**312,00**	**5 815,53**	**107 662,47**	**0,00**	**312,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	113 790,00	0,00	0,00	113 790,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	*113 790,00*			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00		
Total des recettes d'investissement cumulées	113 790,00	0,00	0,00	113 790,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		113 790,00	312,00	5 815,53	107 662,47	0,00	312,00
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00		
21	**Immobilisations corporelles**	**75 790,00**	**312,00**	**5 815,53**	**69 662,47**	**0,00**	**312,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	75 790,00	312,00	5 815,53	69 662,47		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts -- Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas dedéficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) *DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.*

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
	DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)	**528 090,00**	**189 076,21**	**116 540,41**	**41 509,22**	**180 964,16**	**0,00**	**305 616,62**
011	Charges à caractère général (4)	124 200,00	80 068,11	0,00	41 509,22	2 622,67	0,00	80 068,11
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	287 600,00	109 008,10	116 540,41	0,00	62 051,49		225 548,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*113 790,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**	**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**528 090,00**	**189 076,21**	**116 540,41**	**41 509,22**	**180 964,16**	**0,00**	**305 616,62**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
	RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)	**528 090,00**	**557 782,02**	**0,00**	**0,00**	**-29 692,02**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 000,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	396 090,00	557 782,02	0,00	0,00	-161 692,02
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Pour information : **002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**		**0,00**	**0,00**			
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**528 090,00**	**557 782,02**	**0,00**	**0,00**	**-29 692,02**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

– VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**124 200,00**	**80 068,11**	**0,00**	**41 509,22**	**2 622,67**	**0,00**	**80 068,11**
60623	Alimentation	630,00	162,70	0,00	312,33	154,97		
60632	Fournitures de petit équipement	1 150,00	1 009,26	0,00	0,00	140,74		
6064	Fournitures administratives	400,00	395,56	0,00	0,00	4,44		
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	928,43	0,00	0,00	71,57		
6068	Autres matières et fournitures	1 050,00	570,96	0,00	469,20	9,84		
6135	Locations mobilières	98 460,00	62 762,66	0,00	35 501,69	195,65		
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 110,00	2 084,33	0,00	0,00	25,67		
6156	Maintenance	3 900,00	3 840,00	0,00	0,00	60,00		
6188	Autres frais divers	3 468,00	2 670,03	0,00	0,00	797,97		
62268	Autres honoraires, conseils	8 910,00	3 484,00	0,00	5 226,00	200,00		
6228	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	2 790,00	2 028,25	0,00	0,00	761,75		
6281	Concours divers (cotisations)	132,00	131,93	0,00	0,00	0,07		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**287 600,00**	**109 008,10**	**116 540,41**	**0,00**	**62 051,49**		**225 548,51**
6218	Autre personnel extérieur	117 500,00	0,00	116 540,41	0,00	959,59		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	78,70	0,00	0,00	4 921,30		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	236,25	0,00	0,00	4 763,75		
64131	Rémunérations non tit.	101 500,00	79 031,13	0,00	0,00	22 468,87		
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 100,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00		
6417	Rémunérations des apprentis	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 000,00	23 701,72	0,00	0,00	298,28		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 500,00	3 212,90	0,00	0,00	23 287,10		
6488	Autres charges	4 000,00	2 747,40	0,00	0,00	1 252,60		
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**411 800,00**	**189 076,21**	**116 540,41**	**41 509,22**	**64 674,16**	**0,00**	**305 616,62**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	**Charges financières (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**		**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**		**0,00**
022	**Dépenses imprévues (E)**	**0,00**						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		**414 300,00**	**189 076,21**	**116 540,41**	**41 509,22**	**67 174,16**	**0,00**	**305 616,62**
023	***Virement à la section d'investissement***	***113 790,00***						
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		***113 790,00***	***0,00***			***113 790,00***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**528 090,00**	**189 076,21**	**116 540,41**	**41 509,22**	**180 964,16**	**0,00**	**305 616,62**
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**528 090,00**	**189 076,21**	**116 540,41**	**41 509,22**	**180 964,16**	**0,00**	**305 616,62**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

– VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**132 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**132 000,00**
7062	Redevances services à caractère culturel	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
73	**Impôts et taxes (sauf 731)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations(4)**	**396 090,00**	**557 782,02**	**0,00**	**0,00**	**-161 692,02**
74718	Autres participations Etat	0,00	161 692,02	0,00	0,00	-161 692,02
7475	Particip. Groupements de collectivités	396 090,00	396 090,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	**Atténuations de charges(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**528 090,00**	**557 782,02**	**0,00**	**0,00**	**-29 692,02**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		528 090,00	557 782,02	0,00	0,00	-29 692,02
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		528 090,00	557 782,02	0,00	0,00	-29 692,02
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		528 090,00	557 782,02	0,00	0,00	-29 692,02

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1	0 0 0					
Total dépenses	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	0	0	0	0	0
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	0	0	0	0	0
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									0
Solde d'exécution reporté de N-1									0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	001 Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0
	RECETTES						
	Total recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	001 Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
Recettes d'ordre							
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	001 Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

RECETTES									
Total recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
Total dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
Recettes réelles										
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		0,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		0,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		0,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		0,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. géné. (personnel non ventilable)	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	8 Autres Interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agricultur et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agricultur et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés aucompte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Date de signature**	**Date d'émission ou date de mobilisation (1)**	**Date du premier remboursement**	**Nominal (2)**	**Type de taux d'intérêt (3)**	**Index (4)**	**Taux initial**		**Devise**	**Périodicité des rembour-sements (6)**	**Profil d'amor-tissement (7)**	**Possibilité de remboursement anticipé O/N**	**Catégorie d'emprunt (8)**
								Niveau de taux (5)	**Taux actuariel**					
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zoneeuro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

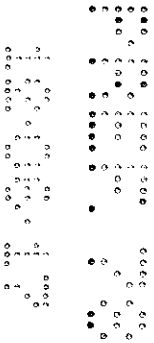
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap floor tunnel swaption*, , ,).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rem-bourse-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		Délibération
AMORTISSEMENT LINEAIRE	Seuil d'amortissement à 100 %		30/06/2016
	Biens de faible valeur : seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D, 3321-1 du CGCT) :	**500 €**	
	Catégories de biens amorties :	**Durée**	
	Immobilisations incorporelles		
	logiciels bureautiques	3 ans	
	logiciels d'application	7 ans	
	progiciels structurants	10 ans	
	Immobilisations corporelles		
	Matériel informatique	5 ans	
	Matériel audiovisuel	8 ans	
	Electroménager	8 ans	
	Matériel de bureau (électronique, électrique, de sécurité, etc.)	8 ans	
	Matériel téléphonique	8 ans	
	Matériel technique	12 ans	
	Matériel professionnel de cuisine	15 ans	
	Constitution de fonds documentaires	10 ans	
	Mobilier	12 ans	
	Installation de voirie (abribus „.)	25 ans	
	Equipements de garages et ateliers	15 ans	
	Equipement de voirie (signalisation verticale...)	15 ans	
	Equipement de laboratoire	10 ans	
	Equipements sportifs	15 ans	
	Véhicules légers et deux roues	5 ans	
	Camions et véhicules industriels	8 ans	
	Appareils de levage	30 ans	
	Construction de bâtiments scolaires	25 ans	
	Construction de bâtiments autres que scolaires	30 ans	
	Construction de bâtiments légers, abris	15 ans	
	Construction sur sol d'autrui	durée de bail	
	Installations générales, agencements de bâtiments	20 ans	
	Aménagement de terrains, espaces verts et plantations	30 ans	
	Coffre-fort	30 ans	
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI ☐	NON ■	
	Si oui : Catégories de biens amorties :	Durée	
PROVISIONS OBLIGATOIRES	Constitution : (objet)		
	Reprise : (motif)		
PROVISIONS FACULTATIVES	Constitution :		
Nature	Garanties d'emprunts		
	Reprise :		
CHARGES A ETALER			
Nature	Durée de l'étalement		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

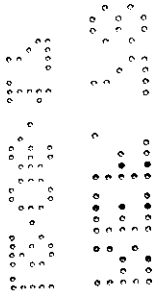
CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

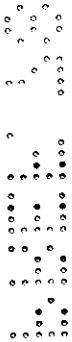
(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.





IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**5 815,53**	**0,00**	**5 815,53**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**113 790,00**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		**113 790,00**	**0,00**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*113 790,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**5 815,53**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (2)	**-5 815,53**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.



– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

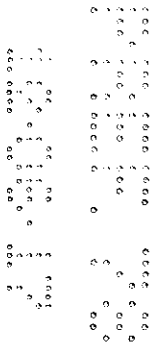
(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.



– ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais depersonnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

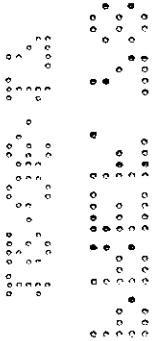
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B12

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des rem-bour-sements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

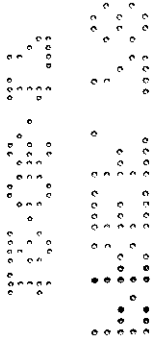
(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C8

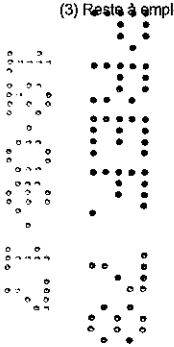
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentationcroisée...

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur lefondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE	D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A	Agent de salubrité	C	Adjoint d'animation principal	C
Directeur général adjoint des services	A	Agent d'entretien qualifié	C	Adjoint d'animation qualifié	C
Collaborateur de cabinet		Agent d'entretien	C	Adjoint d'animation	C
		Autres (préciser)	C	Agent d'animation qualifié	C
Secteur administratif :				Agent d'animation	C
Administrateur	A	**Secteur social :**			
Directeur	A	Conseiller socio-éducatif	A	**Secteur culturel :**	
Attaché principal	A	Assistant socio-éducatif principal, dont:	B	Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Attaché	A	* assistant de service social			
Rédacteur en chef	B	* conseiller en ESF		Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Rédacteur principal	B	* éducateur spécialisé	B		
Rédacteur	B	Assistant socio-éducatif, dont:		Attaché de conservation	A
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C	* assistant de service social		Bibliothécaire	A
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C	* conseiller en ESF		Directeur d'enseignement artistique	A
Adjoint administratif	C	* éducateur spécialisé	B	Professeur d'enseignt artist.hors classe	A
Agent administratif qualifié	C	Educateur de jeunes enfants chef	B	Prof. d'enseignt. art. de classe normale	A
Agent administratif	C	Educateur de jeunes enfants principal	B	Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Autres (préciser)		Educateur de jeunes enfants	C	Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
		Moniteur éducateur	C	Assistant qualifié de conserv. de 2è cl.	B
Secteur technique:		Agent social qualifié de 1ère classe	C	Assistant de conserv. hors classe	B
Ingénieur en chef de 1èrecatégorie	A	Agent social qualifié de 2ème classe	C	Assistant de conserv. de 1ère classe	B
Ingénieur en chef	A	Agent social		Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Ingénieur subdivisionnaire	A	Autres (préciser)		Assistant spécialisé d'enseignt. artist.	B
Technicien en chef	A			Assitant d'enseignement artistique	B
Technicien principal	B	**Secteur sportif :**		Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Technicien	B	Cons. des activités phys.& sport. ppal	A	Agent qualifié du patr. 1ère et 2ème cl.	C
Agent de maîtrise principal	B	Conseiller des activités phys.& sport.	A	Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Agent de maîtrise qualifié	C	Educ. des activités phys.et sport.hors cl.	B	Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Agent de maîtrise	C	Educ. des activités phys.et sport.1ère cl.	B	Autres (préciser)	
Agent technique en chef	C	Educ. des activités phys.et sport. 2è cl.	B		
Agent technique principal et qualifié	C	Opér. des activités phys.et sport. ppal	C		
Agent technique	C	Opér. des activités phys.et sport. qualif.	C		
Gardien d'immeuble en chef	C	Opér. des activités phys. et sport.	C		
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C	Aide-opérateur			
Gardien d'immeuble	C	Autres (préciser)			
Chef de garage principal	C				
Chef de garage	C	**Secteur animation :**	B		
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C	Animateur –chef	B		
Conducteur	C	Animateur principal	B		
Agent de salubrité en chef	C	Animateur			
Agent de salubrité principal et qualifié					

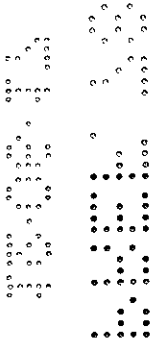
IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)	D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Secteur médico-social :		Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins	C
Psychologue de classe normale	A	Autres (préciser)	
Sage-femme hors classe	A		
Sage-femme de 1ère classe	A	**Secteur médico-technique :**	
Sage-femme de 2ème classe	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe supérieure	B	Aide médico-technique qualifié	C
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur hors classe	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe supérieure	B		
Rééducateur de classe normale	B		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D1.3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Article L. 3123-10 du CGCT.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS **LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	**D2.1**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	D2.2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV– ANNEXES | IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES	D2.3

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

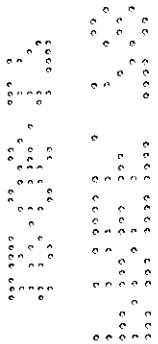
(2) Détailler le numéro d'article.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
DEPENSES				
RECETTES	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	446 090,00	422 763,25	0,00	23 326,75
DEPENSES				
RECETTES	446 090,00	446 090,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	113 790,00	312,00	5 815,53	107 662,47
DEPENSES				
RECETTES	113 790,00	0,00	0,00	113 790,00
FONCTIONNEMENT	528 090,00	305 616,62	41 509,22	180 964,16
DEPENSES				
RECETTES	528 090,00	557 782,02	0,00	29 692,02

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	396 090,00	396 090,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

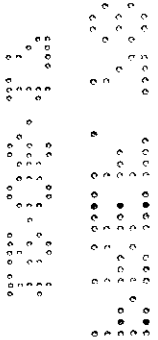
5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET ANNEXE (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	113 790,00	312,00	5 815,53	107 662,47
RECETTES	113 790,00	0,00	0,00	113 790,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	528 090,00	305 616,62	41 509,22	180 964,16
RECETTES	132 000,00	161 702,02	0,00	- 29 692,02
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**641 880,00**	**305 928,62**	**47 324,75**	**288 626,63**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**245 790,00**	**161 702,02**	**0,00**	**84 097,98**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES	E1

Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du Conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le Conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Total des contributions directes et indirectes	**0,00**	**0,00 %**			**0,00**	**0,00 %**

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-38-2

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe présentés par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération d'approbation des comptes administratifs votée lors la séance de ce jour,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission des Finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : décide d'affecter les résultats du compte administratif 2016 du budget principal de l'EPI comme suit :

- l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **23 326,75 €** sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2017,
- l'excédent de la section d'investissement d'un montant de **160 000,00** € sera reporté en recette d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2017.

ARTICLE 2 : décide d'affecter les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe du Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive ainsi qu'il suit :

- l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **252 165,40 €** est affecté de la manière suivante :
  - 6 127,53 € sont affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et inscrits en recette d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget supplémentaire 2017,
  - Le solde de 246 037,87 € sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2017,
- le déficit de clôture de la section d'investissement d'un montant de **-312 €** sera reporté en dépense d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2017

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Résultats budgétaires de l'exercice

63101 - SERVICE INTERDEP. ARCHEOLOGIE

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	113 790,00	528 090,00	641 880,00
Titres de recette émis (b)	0,00	557 782,02	557 782,02
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	557 782,02	557 782,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	113 790,00	528 090,00	641 880,00
Mandats émis (f)	312,00	305 616,62	305 928,62
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	312,00	305 616,62	305 928,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		252 165,40	251 853,40
(h - d) Déficit	312,00		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-39-1

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (BUDGET PRINCIPAL) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission des finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2017 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 115 400,00 € en fonctionnement et à 160 000,00 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Est inscrit au budget supplémentaire de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine pour 2017, à la nature comptable 7473, un crédit de 46 073,25 € représentant la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines calculées selon la clef de répartition de la contribution à la dépense fixée à 50% pour le département des Yvelines et 50% pour le département des Hauts-de-Seine pour l'année 2017.

ARTICLE 3: Est inscrit au budget supplémentaire de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour 2017, à la nature comptable 7473, un crédit de 43 000,00 € au titre de la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines au titre de la mission adoption selon la clef de répartition de la contribution aux dépenses fixées à 40% pour le Département des Yvelines et à 60 % pour le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2017.

ARTICLE 4 : Est inscrit au budget supplémentaire de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour 2017, à la nature comptable 7473, un crédit de 3 000,00 € au titre de la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines au titre des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental selon la clef de répartition de la contribution aux dépenses fixées à 40 % pour le Département des Yvelines et à 60% pour le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2017.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPI 78/92

Numéro SIRET : 20006208100019

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M. 52

Budget supplémentaire (projet de budget)
Voté par nature

EPI 78/92

ANNEE 2017

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4

B - Modalités de vote du budget 5

C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6

C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7

C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section 9

A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses 10

A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes 11

A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses 12

A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes 13

B1 - Balance générale - Dépenses 14

B2 - Balance générale - Recettes 16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 18

A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement 20

A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA Sans objet

A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement Sans objet

A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme Sans objet

A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme Sans objet

A2 - Equipements non départementaux Sans objet

A3 - Dépenses financières Sans objet

A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux Sans objet

A4.2 - Recettes RMI / RSA Sans objet

A4.3 - Recettes financières Sans objet

A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers Sans objet

A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections Sans objet

A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales Sans objet

B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33

B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 35

B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 40

A1/01 - Opérations non ventilées 46

A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) 47

A1/1 - Fonction 1 Sans objet

A1/2 - Fonction 2 Sans objet

A1/3 - Fonction 3 Sans objet

A1/4 - Fonction 4	Sans objet
A1/5 - Fonction 5	54
A1/6 - Fonction 6	61
A1/7 - Fonction 7	Sans objet
A1/8 - Fonction 8	Sans objet
A1/9 - Fonction 9	Sans objet
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
B2 - Méthodes utilisées	78
B3 - Etat des provisions	Sans objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
B6 - Prêts	Sans objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	85
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	96
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	99
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	101
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	104
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans objet
E - Arrêté et signatures	
E2 - Arrêté et signatures	107

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques

	Valeurs		Valeurs
Population totale	3 066 882	Nombre de m de surface utile de bâtiments (4)[2]	
Longueur de la voirie départementale (en km)	1 907	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur labase des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen parcatégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	4,46 €/hab	892,41 €/hab
2	Produit des impositions directes/population	0.00 €/hab	351,53 €/hab
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	4,46 €/hab	965,64 €/hab
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00 €/hab	100,63 €/hab
5	Encours de dette/population (3)	0.00 €/hab	540,02 €/hab
6	DGF/population	0.00 €/hab	144,01 €/hab
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %	20,75 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	7,75 %	97,71 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00 %	10,42 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	0.00 %	55,92 %

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les programmes d'équipement.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	422 763,25	606 090,00	0,00	A1	183 326,75
Investissement	0,00	160 000,00	(1) 0,00	A2	160 000,00
Fonctionnement	422 763,25	446 090,00	(2) 0,00	A3	23 326,75

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

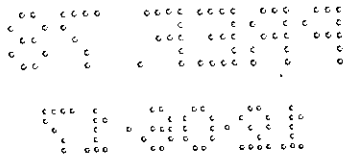
(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	**A1 + B1**	183 326,75
Investissement	**A2 + B2**	160 000,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	23 326,75

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

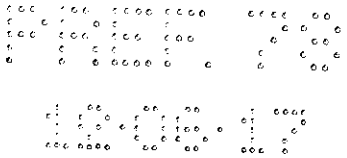
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (2)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)		0,00
21	Immobilisations corporelles (2)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)		0,00
23	Immobilisations en cours (2)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (2)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (3)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles (3)		0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

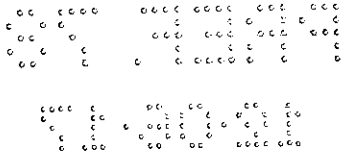
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	160 000,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 160 000,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	160 000,00	160 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	115 400,00	92 073,25
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 23 326,75
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	115 400,00	115 400,00

TOTAL DU BUDGET (4)	275 400,00	275 400,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	115 400,00	0,00	115 400,00	92 073,25	0,00	92 073,25
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	275 400,00	0,00	275 400,00	92 073,25	0,00	92 073,25

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**160 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**160 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**160 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	160 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**160 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**160 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	11 701 250,00	0,00	92 900,00	0,00	11 794 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 062 570,00	0,00	22 500,00	0,00	1 085 070,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	775 128,00	0,00	0,00	0,00	775 128,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**13 538 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**	**13 654 348,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**13 563 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**	**13 679 348,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**13 563 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**	**13 679 348,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 679 348,00

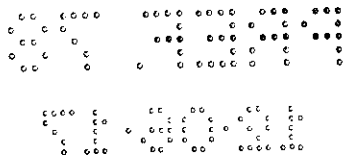
(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	13 563 948,00	0,00	92 073,25	0,00	13 656 021,25
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**13 563 948,00**	**0,00**	**92 073,25**	**0,00**	**13 656 021,25**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**13 563 948,00**	**0,00**	**92 073,25**	**0,00**	**13 656 021,25**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**13 563 948,00**	**0,00**	**92 073,25**	**0,00**	**13 656 021,25**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	23 326,75

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 679 348,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

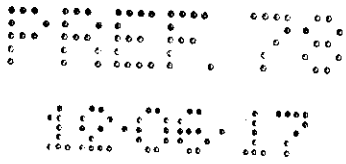
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (7)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non		0,00	*0,00*	0,00
18	budgétaire)	(5)	0,00		0,00
	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		40 000,00		40 000,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)				
20				*0,00*	
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)		120 000,00	*0,00*	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)			*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues				0,00
			0,00		
	Dépenses d'investissement –Total		**160 000,00**	***0,00***	**160 000,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**160 000,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	92 900,00		92 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	22 500,00		22 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)		*0,00*	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		*0,00*	0,00
66	Charges financières	0,00		0,00
		0,00		0,00
		0,00		0,00
			0,00	
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues			0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	0,00		0,00
			0,00	
	Dépenses de fonctionnement –Total	**115 400,00**	***0,00***	**115 400,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**115 400,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
(3) Hors chapitres programmes.
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)		0,00	*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)			*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement –Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**160 000,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**160 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses			0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*	0,00		0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)		*0,00*	0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	92 073,25		92 073,25
75	Autres produits d'activités (7)	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**92 073,25**	***0,00***	**92 073,25**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**23 326,75**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**115 400,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = I + II + III
TOTAL	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**160 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	160 000,00

Affectation au compte 1068 (5)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	160 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	40 000,00	0,00		
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	120 000,00	0,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions versées d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1021	Dotation	0,00	0,00	0,00	0,00
138	**Autres subventions invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (2) (3)		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (2) (3)		0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		**13 563 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**	**0,00**	**115 400,00**	**13 679 348,00**
011	Charges à caractère général (5)	11 701 250,00	0,00	92 900,00	0,00	0,00	92 900,00	11 794 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 062 570,00	0,00	22 500,00	0,00		22 500,00	1 085 070,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
						0,00		
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	775 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 128,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	25 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	25 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**13 679 348,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Total IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		**13 563 948,00**	**0,00**	**92 073,25**	**0,00**	**13 656 021,25**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	13 563 948,00	0,00	92 073,25	0,00	13 656 021,25
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	**23 326,75**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**13 679 348,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	**Charges à caractère général (5)**	**11 701 250,00**	**0,00**	**92 900,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	260 000,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	601 000,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	18 800,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	17 000,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 296,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	67 000,00	0,00	17 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	29 000,00	0,00	7 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 126 500,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	17 500,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	63 200,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	414 600,00	0,00	62 500,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 650,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 500,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	750,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 554,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 400,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	3 400,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)**	**1 062 570,00**	**0,00**	**22 500,00**	**0,00**
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 570,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 054 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	16 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	6 500,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)**	**775 128,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6568	Autres participations	568 128,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	200 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	7 000,00	0,00	0,00	0,00
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		**13 538 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	**Charges financières (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**25 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	20 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (E)**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		**13 563 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***0,00***		***0,00***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section (4)***	***0,00***		***0,00***	***0,00***
TOTA . DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**13 563 948,00**	**0,00**	**115 400,00**	**0,00**
	002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				**13 679 348,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Impôts et taxes (sauf impôts locaux)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations (4)**	**13 563 948,00**	**0,00**	**92 073,25**	**0,00**
7473	Participation Départements	13 563 948,00	0,00	92 073,25	0,00
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**13 563 948,00**	**0,00**	**92 073,25**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5)Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		13 563 948,00	0,00	92 073,25	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 563 948,00	0,00	92 073,25	0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE				23 326,75
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				13 679 348,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.*
(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6)Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

PREFON

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	160 000	0	0	0	0
- Equipements départx		160 000	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre	0					
	0					
Total dépenses de l'exercice	**0**	**160 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**0**	**160 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**160 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes d'investissement	**160 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	**0**	**278 516**	**0**	**0**	**568 128**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**0**	**278 516**	**0**	**0**	**568 128**	**0**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**0**	**13 656 021**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**23 327**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**23 327**	**13 656 021**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									*0*
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**160 000**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**160 000**
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**160 000**
Total cumulé recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**160 000**
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	**144 900**	**0**	**0**	**0**	**12 687 804**	**0**	**0**	**0**	**13 679 348**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**144 900**	**0**	**0**	**0**	**12 687 804**	**0**	**0**	**0**	**13 679 348**
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13 656 021**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**23 327**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13 679 348**

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
			INVESTISSEMENT				
			DEPENSES				
Total dépenses d'investissement		**0**	**160 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	160 000	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	40 000	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	120 000	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
			RECETTES				
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
			FONCTIONNEMENT				
			DEPENSES				
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**278 516**	**0**	**0**	**568 128**	**0**
Dépenses réelles		0	278 516	0	0	568 128	0

606	Achats non stockés de matières et fourni	0	5 200	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	3 296	0	0	0	0
613	Locations	0	84 000	0	0	0	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	36 000	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	0	63 200	0	0	0	0
618	Divers	0	38 100	0	0	0	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	5 500	0	0	0	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0
625	Déplacements et missions	0	500	0	0	0	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	750	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
628	Divers		14 400				
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	8 170	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	3 400	0	0	0	0
6411	Personnel titulaire	0	16 000	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0
656	Participations	0	0	0	0	568 128	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		**0**	**13 656 021**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	13 656 021	0	0	0	0
747	Participations	0	13 656 021	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**144 900**	**0**	**0**	**0**	**12 687 804**	**0**	**0**	**0**	**13 679 348**
Dépenses réelles		144 900	0	0	0	12 687 804	0	0	0	13 679 348
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000	0	0	0	894 100	0	0	0	904 300
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	3 296
613	Locations	0	0	0	0	0	0	0	0	84 000
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	36 000
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	10 144 000	0	0	0	10 144 000
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	63 200
618	Divers	71 000	0	0	0	372 500	0	0	0	481 600
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000	0	0	0	0	0	0	0	6 500
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	19 650	0	0	0	19 650
625	Déplacements et missions	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 500

AP. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**160 000**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES

Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	18 000	0	0	0	18 750
628	Divers	0	0	0	0	4 554	0	0	0	18 954
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	400	0	0	0	0	0	0	0	8 570
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0	0	0	3 400
6411	Personnel titulaire	44 000	0	0	0	1 010 000	0	0	0	1 070 000
6413	Personnel non titulaire	6 500	0	0	0	0	0	0	0	6 500
656	Participations	0	0	0	0	0	0	0	0	568 128
657	Subventions de fonctionnement versées	7 000	0	0	0	200 000	0	0	0	207 000
679	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	20 000	0	0	0	20 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	5 000	0	0	0	5 000
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13 656 021**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	13 656 021
747	Participations	0	0	0	0	0	0	0	0	13 656 021
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**0,00**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***0,00***
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**0,00**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**
Equipements départementaux		**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. géné. (personnel non ventilable)	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		**8 170,00**	**270 346,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**278 516,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 296,00
613	Locations	0,00	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	63 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 200,00
618	Divers	0,00	38 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
628	Divers	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 170,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
6411	Personnel titulaire	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**13 656 021,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 656 021,25**
747	Participations	0,00	13 656 021,25	0,00	0,00	0,00	0,00	13 656 021,25

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro., apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro., apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	568 128,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	568 128,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	568 128,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	568 128,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		144 900,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000,00	0,00	0,00
618	Divers	71 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	400,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	44 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	6 500,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	7 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	144 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		1 960 304,00	0,00	10 727 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	293 100,00	0,00	601 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	17 500,00	0,00	10 126 500,00	0,00	0,00
618	Divers	372 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	19 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	12 687 804,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	894 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	10 144 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	372 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	19 650,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	18 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	4 554,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	1 010 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	200 000,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyag eurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyag eurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agricultur et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agricultur et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés aucompte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Date de signature**	**Date d'émission ou date de mobilisation (1)**	**Date du premier remboursement**	**Nominal (2)**	**Type de taux d'intérêt (3)**	**Index (4)**	**Taux initial**		**Devise**	**Périodicité des rembour-sements (6)**	**Profil d'amor-tissement (7)**	**Possibilité de remboursement anticipé O/N**	**Catégorie d'emprunt (8)**
								Niveau de taux (5)	**Taux actuariel**					
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

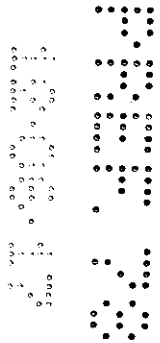
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zoneeuro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap floor tunnel swaption*, , ,).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		Délibération
AMORTISSEMENT LINEAIRE	Seuil d'amortissement à 100 %		30/06/2016
	Biens de faible valeur : seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D, 3321-1 du CGCT) :	500	
	Catégories de biens amorties :	Durée	
	Immobilisations incorporelles logiciels		
	bureautiques	3 ans	
	logiciels d'application	7 ans	
	progiciels structurants	10 ans	
	Immobilisations corporelles Matériel		
	informatique	5 ans	
	Matériel audiovisuel	8 ans	
	Electroménager	8 ans	
	Matériel de bureau	8 ans	
	(électronique, électrique, de sécurité, etc.)		
	Matériel téléphonique	8 ans	
	Matériel technique	12 ans	
	Matériel professionnel de cuisine	15 ans	
	Constitution de fonds documentaires	10 ans	
	Mobilier	12 ans	
	Installation de voirie (abris bus, etc.)	25 ans	
	Equipements de garages et ateliers	15 ans	
	Equipement de voirie (signalisation verticale, etc.)	15 ans	
	Equipement de laboratoire	10 ans	

	Equipements sportifs	15 ans	
	Véhicules légers et deux roues	5 ans	
	Camions et véhicules industriels	8 ans	
	Appareils de levage	30 ans	
	Construction de bâtiments scolaires	25 ans	
	Construction de bâtiments autres que scolaires	30 ans	
	Construction de bâtiments légers, abris	15 ans	
	Construction sur sol d'autrui	durée de bail	
	Installations générales, agencements de bâtiments	20 ans	
	Aménagement de terrains et plantations	30 ans	
	Coffre-fort	30 ans	
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI ☐	NON ■	
	Si oui : Catégories de biens amorties :	Durée	
PROVISIONS OBLIGATOIRES	Constitution : (objet)		
	Reprise : (motif)		
PROVISIONS FACULTATIVES Nature			
CHARGES A ETALER Nature	Durée de l'étalement		
AUTRES PROCEDURES			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prévisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

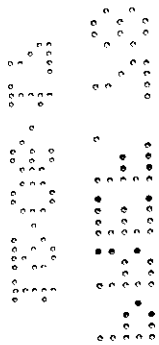
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V **0,00**	**0,00**	VI **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**160 000,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**0,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**160 000,00**
Solde	IX = VIII – IV (4)	**160 000,00**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

EPI 78/92 - EPI 78/92 - BS (projet de budget) - 2017

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des rem-bour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

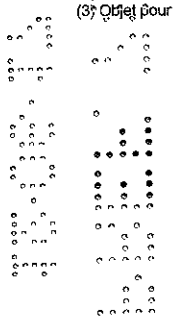
EPI 78/92 - EPI 78/92 - BS (projet de budget) - 2017

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES	C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

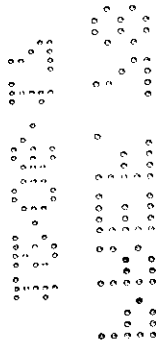
(1) Total = Σ(N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C9

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans laprésentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 02/06/N	D1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4	0	4	1	1	2
REDACTEUR	B	2		2	1	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2		2			0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4	0	4	0	0	0
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	A	2		2			0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	2		2			0
FILIERE TECHNIQUE		23	0	23	18	0	18
INGENIEUR	A	6		6	3		3
TECHNICIEN	B	8		8	6		6
AGENT DE MAITRISE	C	1		1	1		1
ADJOINT TECHNIQUE	C	8		8	8		8
FILIERE CULTURELLE (h)		7	0	7	0	6	6
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	8		8		6	6
TOTAL		39	0	39	19	7	26

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

EPI 78/92 - EPI 78/92 - BS (projet de budget) - 2017

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 02/06/N	D1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	CULT	379		3-3 2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	357		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

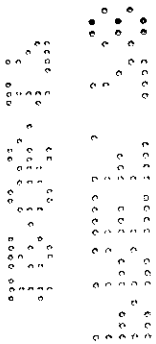
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel. 38
: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 110
: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus. A
: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur lefondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE

D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A
Directeur général adjoint des services	A
Collaborateur de cabinet	
Secteur administratif :	
Administrateur	A
Directeur	A
Attaché principal	A
Attaché	A
Rédacteur en chef	B
Rédacteur principal	B
Rédacteur	B
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C
Adjoint administratif	C
Agent administratif qualifié	C
Agent administratif	C
Autres (préciser)	
Secteur technique:	
Ingénieur en chef de 1èrecatégorie	A
Ingénieur en chef	A
Ingénieur subdivisionnaire	A
Technicien en chef	A
Technicien principal	B
Technicien	B
Agent de maîtrise principal	B
Agent de maîtrise qualifié	C
Agent de maîtrise	C
Agent technique en chef	C
Agent technique principal et qualifié	C
Agent technique	C
Gardien d'immeuble en chef	C
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C
Gardien d'immeuble	C
Chef de garage principal	C
Chef de garage	C
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C
Conducteur	C
Agent de salubrité en chef	C
Agent de salubrité principal et qualifié	

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Agent de salubrité	C
Agent d'entretien qualifié	C
Agent d'entretien	C
Autres (préciser)	C
Secteur social :	
Conseiller socio-éducatif	A
Assistant socio-éducatif principal, dont:	B
* assistant de service social	
* conseiller en ESF	
* éducateur spécialisé	
Assistant socio-éducatif, dont:	B
* assistant de service social	
* conseiller en ESF	
* éducateur spécialisé	B
Educateur de jeunes enfants chef	B
Educateur de jeunes enfants principal	B
Educateur de jeunes enfants	C
Moniteur éducateur	C
Agent social qualifié de 1ère classe	C
Agent social qualifié de 2ème classe	C
Agent social	
Autres (préciser)	
Secteur sportif :	A
Cons. des activités phys.& sport. ppal	A
Conseiller des activités phys.& sport.	B
Educ. des activités phys.et sport.hors cl.	B
Educ. des activités phys.et sport.1ère cl.	B
Educ. des activités phys.et sport. 2è cl.	C
Opér. des activités phys.et sport. ppal	C
Opér. des activités phys.et sport. qualif.	C
Opér. des activités phys. et sport.	C
Aide-opérateur	
Autres (préciser)	
Secteur animation :	B
Animateur –chef	B
Animateur principal	B
Animateur	

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Adjoint d'animation principal	C
Adjoint d'animation qualifié	C
Adjoint d'animation	C
Agent d'animation qualifié	C
Agent d'animation	C
Secteur culturel :	
Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Attaché de conservation	A
Bibliothécaire	A
Directeur d'enseignement artistique	A
Professeur d'enseignt artist.hors classe	A
Prof. d'enseignt. art. de classe normale	A
Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
Assistant qualifié de conserv. de 2è cl.	B
Assistant de conserv. hors classe	B
Assistant de conserv. de 1ère classe	B
Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Assistant spécialisé d'enseignt. artist.	B
Assitant d'enseignement artistique	B
Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Agent qualifié du patr. 1ère et 2ème cl.	C
Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Autres (préciser)	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)	D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Secteur médico-social :		Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins	C
Psychologue de classe normale	A	Autres (préciser)	
Sage-femme hors classe	A		
Sage-femme de 1ère classe	A	**Secteur médico-technique :**	
Sage-femme de 2ème classe	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe supérieure	B	Aide médico-technique qualifié	C
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur hors classe	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe supérieure	B		
Rééducateur de classe normale	B		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS **LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital Délibération du 30/06/2016	CITALLIOS	SAEM CITALLIOS	Ste aménagement	8 842 601,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

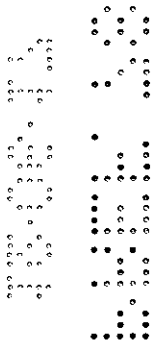
(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé/objet du service	Date de création	Date de délibération	N° de SIRET	Nature de l'activité (SPA/SPIC)	TVA (oui/non)
Service culturel	Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive	30/06/2016	30/06/2016	20006208100027	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

– ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES	E1

EPI 78/92 - EPI 78/92 - BS (projet de budget) - 2017

Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Total des contributions directes et indirectes	**0,00**	**0,00 %**			**0,00**	**0,00 %**

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-39-2

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (BUDGET ANNEXE) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine notamment ses articles L522.7 et L522.8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et du transfert de leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et du transfert de leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 de la mission adoption et du transfert de sa gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 de la mission adoption et du transfert de sa gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2017 adoptant le budget primitif 2017,

Vu l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 votée lors de la séance de ce jour,

Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget principal 2017 votée lors de la séance de ce jour,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental,

Sa commission des finances entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le budget annexe supplémentaire pour l'exercice 2017 de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	6 127,53 €	497 939,58€
Recettes :	6 127,53 €	497 939,58 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPI 78/92

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20006208100027

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M. 52

Budget supplémentaire (projet de budget)
Voté par nature

SERVICE D'ARCHEOLOGIE

ANNEE 2017

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières — Sans objet

B - Modalités de vote du budget — 5

C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats — 6

C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses — 7

C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes — 8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section — 9

A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses — 10

A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes — 11

A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses — 12

A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes — 13

B1 - Balance générale - Dépenses — 14

B2 - Balance générale - Recettes — 16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes — 18

A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement — 20

A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA — Sans objet

A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement — Sans objet

A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme — Sans objet

A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme — Sans objet

A2 - Equipements non départementaux — Sans objet

A3 - Dépenses financières — Sans objet

A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux — Sans objet

A4.2 - Recettes RMI / RSA — Sans objet

A4.3 - Recettes financières — 29

A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers — Sans objet

A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections — 31

A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales — Sans objet

B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble — 33

B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses — 35

B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes — 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble — 40

A1/01 - Opérations non ventilées — 47

A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) — 48

A1/1 - Fonction 1 — Sans objet

A1/2 - Fonction 2 — Sans objet

A1/3 - Fonction 3 — Sans objet

A1/4 - Fonction 4	Sans objet
A1/5 - Fonction 5	Sans objet
A1/6 - Fonction 6	Sans objet
A1/7 - Fonction 7	Sans objet
A1/8 - Fonction 8	Sans objet
A1/9 - Fonction 9	Sans objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans objet
B3 - Etat des provisions	Sans objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
B6 - Prêts	Sans objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	85
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	86

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel	Sans objet
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	Sans objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans objet

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	108

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m de surface utile de bâtiments (4)[2]	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur labase des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen parcatégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les programmes d'équipement.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	305 928,62	557 782,02	0,00		A1	251 853,40
Investissement	312,00	0,00	(1)	0,00	A2	-312,00
Fonctionnement	305 616,62	557 782,02	(2)	0,00	A3	252 165,40

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	47 324,75	III + IV	0,00	B1	-47 324,75
Investissement	I	5 815,53	III	0,00	B2	-5 815,53
Fonctionnement	II	41 509,22	IV	0,00	B3	-41 509,22

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1	204 528,65
Investissement	A2 + B2	-6 127,53
Fonctionnement	A3 + B3	210 656,18

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 815,53
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	5 815,53
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 41 509,22
011	Charges à caractère général (3)	41 509,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	6 127,53
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 815,53	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 312,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 127,53	6 127,53

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	456 430,36	251 901,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	41509,22	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 246 037,87
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	497 939,58	497 939,58
	TOTAL DU BUDGET (4)	504 067,11	504 067,11

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	6 127,53	0,00	6 127,53
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	456 430,36	0,00	456 430,36	251 901,71	0,00	251 901,71
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	456 430,36	0,00	456 430,36	258 029,24	0,00	258 029,24

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT — A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	18 860,00	5 815,53	0,00	0,00	24 675,53
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**23 360,00**	**5 815,53**	**0,00**	**0,00**	**29 175,53**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**23 360,00**	**5 815,53**	**0,00**	**0,00**	**29 175,53**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**23 360,00**	**6 815,53**	**0,00**	**0,00**	**29 175,53**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**312,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**29 487,53**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur unexercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT — A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	6 127,53	0,00	6 127,53
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**6 127,53**	**0,00**	**6 127,53**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**6 127,53**	**0,00**	**6 127,53**
021	*Virement de la section de fonctionnement (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (9)*	*23 360,00*		*0,00*	*0,00*	*23 360,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***23 360,00***		***0,00***	***0,00***	***23 360,00***
TOTAL		**23 360,00**	**0,00**	**6 127,53**	**0,00**	**29 487,53**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**29 487,53**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**23 360,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur unexercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en II-A5).

(9) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	298 400,00	41 509,22	245 465,19	0,00	585 374,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	716 868,00	0,00	116 646,00	0,00	833 514,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	2 000,00	0,00	94 319,17	0,00	96 319,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 017 268,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**	**1 515 207,58**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 017 768,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**	**1 515 707,58**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*23 360,00*		*0,00*	*0,00*	*23 360,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***23 360,00***		***0,00***	***0,00***	***23 360,00***
TOTAL		**1 041 128,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**	**1 539 067,58**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 539 067,58**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	383 000,00	0,00	161 811,71	0,00	544 811,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	658 128,00	0,00	90 090,00	0,00	748 218,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**1 041 128,00**	**0,00**	**251 901,71**	**0,00**	**1 293 029,71**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 041 128,00**	**0,00**	**251 901,71**	**0,00**	**1 293 029,71**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**1 041 128,00**	**0,00**	**251 901,71**	**0,00**	**1 293 029,71**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**246 037,87**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 539 067,58**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	**23 360,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (7)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non		0,00	*0,00*	0,00
18	budgétaire)	(5)	0,00		0,00
	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)				
20				*0,00*	
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)		5 815,53	*0,00*	5 815,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)			*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues				0,00
			0,00		
	Dépenses d'investissement –Total		**5 815,53**	***0,00***	**5 815,53**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**312,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 127,53**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	286 974,41		286 974,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	116 646,00		116 646,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	94 319,17	*0,00*	94 319,17
6586	(8)	0,00		0,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières		*0,00*	
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**497 939,58**	***0,00***	**497 939,58**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**497 939,58**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
(3) Hors chapitres programmes.
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)		0,00	*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement –Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**6 127,53**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 127,53**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	161 811,71		161 811,71
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	90 090,00		90 090,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00

77	Produits exceptionnels (7)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**251 901,71**	***0,00***	**251 901,71**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**246 037,87**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**497 939,58**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = I + II + III
TOTAL	**23 360,00**	**5 815,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 175,53**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**23 360,00**	**5 815,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 175,53**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	23 360,00	5 815,53	0,00	0,00	0,00	0,00	29 175,53
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***0,00***		***0,00***	***0,00***		***0,00***	***0,00***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***0,00***		***0,00***	***0,00***		***0,00***	***0,00***

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	**312,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**29 487,53**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
TOTAL	23 360,00	0,00	0,00	0,00	23 360,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	23 360,00		0,00	0,00	23 360,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00

Affectation au compte 1068 (5)	6 127,53

Total des recettes d'investissement cumulées	29 487,53

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		**23 360,00**	**5 815,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**4 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	4 500,00	0,00	0,00	0,00		
21	**Immobilisations corporelles**	**18 860,00**	**5 815,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	18 860,00	5 815,53	0,00	0,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions versées d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	6 127,53	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	6 127,53	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	6 127,53	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (2) (3)		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (2) (3)		0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	***DEPENSES (2)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***RECETTES (2)***	***23 360,00***	***0,00***	***0,00***
28157	*Matériel et outillage techniques*	*3 400,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*8 200,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*260,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*11 500,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total IV = I + II + III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	**1 041 128,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**	**0,00**	**456 430,36**	**1 539 067,58**
011	Charges à caractère général (5)	298 400,00	41 509,22	245 465,19	0,00	0,00	245 465,19	585 374,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	716 868,00	0,00	116 646,00	0,00		116 646,00	833 514,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	2 000,00	0,00	94 319,17	0,00	0,00	94 319,17	96 319,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	500,00	0,00	0,00	0,00		0,00	500,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*23 360,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*23 360,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 539 067,58**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Total IV = I + II + III
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	**1 041 128,00**	**0,00**	**251 901,71**	**0,00**	**1 293 029,71**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	383 000,00	0,00	161 811,71	0,00	544 811,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	658 128,00	0,00	90 090,00	0,00	748 218,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	**246 037,87**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 539 067,58**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	**Charges à caractère général (5)**	**298 400,00**	**41 509,22**	**245 465,19**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	700,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 000,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	900,00	312,33	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 800,00	0,00	1 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 300,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 600,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 200,00	469,20	1 500,00	0,00
6135	Locations mobilières	208 500,00	35 501,69	229 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	13 200,00	0,00	5 300,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	18 500,00	5 226,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 100,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	14 000,00	0,00	3 390,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 700,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	25 000,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	4 775,19	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)**	**716 868,00**	**0,00**	**116 646,00**	**0,00**
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	20 000,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 100,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	20 000,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	355 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	25 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	60 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	0,00	116 646,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 768,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)**	**2 000,00**	**0,00**	**94 319,17**	**0,00**
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	94 319,17	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		**1 017 268,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	**Charges financières (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00	0,00
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (E)**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		**1 017 768,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***23 360,00***		***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*23 360,00*		*0,00*	*0,00*
043	***Opérations ordre intérieur de la section (4)***	***0,00***		***0,00***	***0,00***
TOTA . DES DEPENSES D'ORDRE		***23 360,00***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 041 128,00**	**41 509,22**	**456 430,36**	**0,00**
	002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				**1 539 067,58**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**383 000,00**	**0,00**	**161 811,71**	**0,00**
7062	Redevances services à caractère culturel	383 000,00	0,00	161 811,71	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes (sauf impôts locaux)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations (4)**	**658 128,00**	**0,00**	**90 090,00**	**0,00**
74718	Autres participations Etat	90 000,00	0,00	90 090,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	568 128,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**1 041 128,00**	**0,00**	**251 901,71**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5)Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		1 041 128,00	0,00	251 901,71	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 041 128,00	0,00	251 901,71	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE	246 037,87
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 539 067,58

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6)Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	*0*					
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

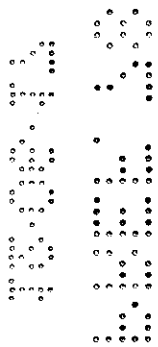
IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									0
									0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES									

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0



IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	RECETTES						
	Total recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	RECETTES						

Total recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES

IV

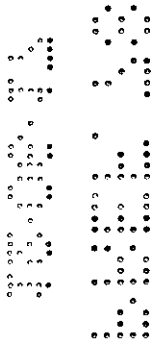
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
	INVESTISSEMENT									
	DEPENSES									
	Total dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	RECETTES									
	Total recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations patrimoniales	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES									
	Total dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

EPI 78/92 - SERVICE D'ARCHEOLOGIE - BS (projet de budget) - 2017

RECETTES									
Total recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*



IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**0,00**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***0,00***
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**0,00**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. géné. (personnel non ventilable)	202 Admin. géné. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro., apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro., apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyag urs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyag urs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés aucompte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
16411 Emprunts en euros (total)					0,00									
16413 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**										
	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Date de signature**	**Date d'émission ou date de mobilisation (1)**	**Date du premier remboursement**	**Nominal (2)**	**Type de taux d'intérêt (3)**	**Index (4)**	**Taux initial**		**Devise**	**Périodicité des rembour-sements (6)**	**Profil d'amor-tissement (7)**	**Possibilité de remboursement anticipé O/N**	**Catégorie d'emprunt (8)**
								Niveau de taux (5)	**Taux actuariel**					
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					**0,00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zoneeuro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

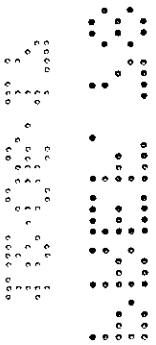
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap floor tunnel swaption*, , ,).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 0.00 €		0.00
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**5 815,53**	**312,00**	**6 127,53**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V **23 360,00**	**0,00**	VI **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		**23 360,00**	**0,00**	**0,00**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28157	*Matériel et outillage techniques*	*3 400,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*8 200,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*260,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*11 500,00*	*0,00*	*0,00*
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**23 360,00**	**0,00**	**0,00**	**6 127,53**	**29 487,53**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**6 127,53**
Ressources propres disponibles	VIII	**29 487,53**
Solde	IX = VIII – IV (4)	**23 360,00**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES	C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

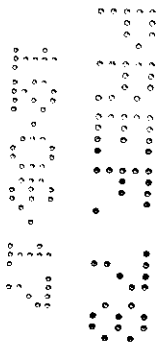
(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C9

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans laprésentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

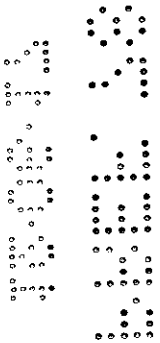
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



EPI 78/92 - SERVICE D'ARCHEOLOGIE - BS (projet de budget) - 2017

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
CTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel. 38
: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 110
: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus. A
: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur lefondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE	D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A
Directeur général adjoint des services	A
Collaborateur de cabinet	
Secteur administratif :	
Administrateur	A
Directeur	A
Attaché principal	A
Attaché	A
Rédacteur en chef	B
Rédacteur principal	B
Rédacteur	B
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C
Adjoint administratif	C
Agent administratif qualifié	C
Agent administratif	C
Autres (préciser)	
Secteur technique:	
Ingénieur en chef de 1èrecatégorie	A
Ingénieur en chef	A
Ingénieur subdivisionnaire	A
Technicien en chef	A
Technicien principal	B
Technicien	B
Agent de maîtrise principal	B
Agent de maîtrise qualifié	C
Agent de maîtrise	C
Agent technique en chef	C
Agent technique principal et qualifié	C
Agent technique	C
Gardien d'immeuble en chef	C
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C
Gardien d'immeuble	C
Chef de garage principal	C
Chef de garage	C
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C
Conducteur	C
Agent de salubrité en chef	C
Agent de salubrité principal et qualifié	C

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Agent de salubrité	C
Agent d'entretien qualifié	C
Agent d'entretien	C
Autres (préciser)	C
Secteur social :	
Conseiller socio-éducatif	A
Assistant socio-éducatif principal, dont:	B
* assistant de service social	
* conseiller en ESF	
* éducateur spécialisé	
Assistant socio-éducatif, dont:	B
* assistant de service social	
* conseiller en ESF	
* éducateur spécialisé	B
Educateur de jeunes enfants chef	B
Educateur de jeunes enfants principal	B
Educateur de jeunes enfants	C
Moniteur éducateur	C
Agent social qualifié de 1ère classe	C
Agent social qualifié de 2ème classe	C
Agent social	
Autres (préciser)	
Secteur sportif :	
Cons. des activités phys.& sport. ppal	A
Conseiller des activités phys.& sport.	A
Educ. des activités phys.et sport.hors cl.	B
Educ. des activités phys.et sport.1ère cl.	B
Educ. des activités phys.et sport. 2è cl.	B
Opér. des activités phys.et sport. ppal	C
Opér. des activités phys.et sport. qualif.	C
Opér. des activités phys. et sport.	C
Aide-opérateur	C
Autres (préciser)	
Secteur animation :	B
Animateur –chef	B
Animateur principal	B
Animateur	

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Adjoint d'animation principal	C
Adjoint d'animation qualifié	C
Adjoint d'animation	C
Agent d'animation qualifié	C
Agent d'animation	C
Secteur culturel :	
Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Attaché de conservation	A
Bibliothécaire	A
Directeur d'enseignement artistique	A
Professeur d'enseignt artist.hors classe	A
Prof. d'enseignt. art. de classe normale	A
Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
Assistant qualifié de conserv. de 2è cl.	B
Assistant de conserv. hors classe	B
Assistant de conserv. de 1ère classe	B
Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Assistant spécialisé d'enseignt. artist.	B
Assitant d'enseignement artistique	B
Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Agent qualifié du patr. 1ère et 2ème cl.	C
Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Autres (préciser)	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)	D1.2

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Secteur médico-social :		Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins	C
Psychologue de classe normale	A	Autres (préciser)	
Sage-femme hors classe	A		
Sage-femme de 1ère classe	A	**Secteur médico-technique :**	
Sage-femme de 2ème classe	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe supérieure	B	Aide médico-technique qualifié	C
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur hors classe	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe supérieure	B		
Rééducateur de classe normale	B		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

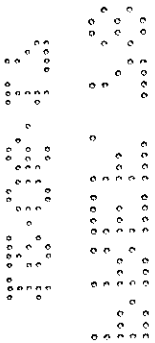
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

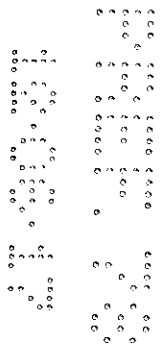
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

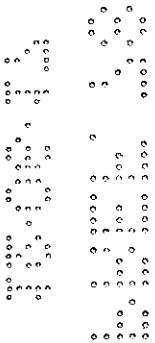
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



– ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES	E1

EPI 78/92 - SERVICE D'ARCHEOLOGIE - BS (projet de budget) - 2017

Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Total des contributions directes et indirectes	**0,00**	**0,00 %**			**0,00**	**0,00 %**

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-40

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

CREATION DE POSTES

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-843 du 2 décembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 22 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Sa commission Personnel et administration générale entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

ARTICLE 1 : Les créations d'emplois permanents à temps complet suivantes :

Grade de la filière technique	**Catégorie**	**Nombre de postes**
Ingénieur	A	4
Technicien	B	5
Adjoint technique territorial	C	4
Grade de la filière culturelle	**Catégorie**	**Nombre de poste**
Attaché de conservation du patrimoine	A	1

ARTICLE 2 : L'ensemble des créations prend effet à la date de la délibération.

ARTICLE 3 : Incidence financière sur l'exercice en cours : les crédits sont inscrits au BP17 – chapitre 012 – article 64111.

ARTICLE 4 : Les emplois créés par la présente délibération pourront être pourvus par des agents titulaires ou éventuellement, en application des articles 3-2 et 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, par des agents contractuels. La rémunération serait calculée par référence aux cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, adjoints techniques et attachés de conservation du patrimoine.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-41

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LE DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/ HAUTS-DE-SEINE POUR LA PASSATION DE MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DES DEPARTEMENTS DES YVELINES ET DES HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-3, L.3211-1, L.3211-2, L.5111-1 et L. 5421-1,

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu les délibérations concordantes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier et transférant leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

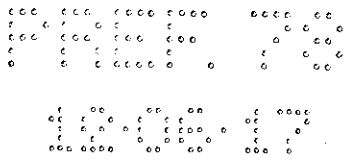
Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission Voirie, Transports, Numérique entendue

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental

Considérant que l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est chargé de l'entretien et de l'exploitation des voiries des deux Départements,

Considérant que le Département des Yvelines dispose de 3 marchés de travaux de signalisation horizontale qui arrivent à échéance pour deux d'entre eux le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2018 pour le troisième et que le Département des Hauts-de-Seine dispose de deux marchés qui arrivent à échéance le 23 juillet 2019 et qu'il convient de relancer la consultation,



Considérant que le Département des Hauts-de-Seine dispose de deux marchés de signalisation horizontale, l'un arrivant à échéance le 15 juin 2019 et l'autre le 27 octobre 2018 et que le Département des Yvelines dispose de 3 marchés qui arrivent à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il convient de relancer la consultation,

Considérant la nécessité pour les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de clarifier les droits, obligations et responsabilités de chacune des parties dans le cadre de la passation d'une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux de signalisation horizontale sur les domaines départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine,

Considérant la nécessité pour les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de procéder à un groupement de commandes en ce sens.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvé le principe d'un groupement de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental (EPI) Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de travaux de signalisation horizontale sur les domaines publics et privés départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : Est approuvée la convention de groupement de commandes à conclure entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, annexée à la présente délibération dont les principes ont été approuvés à l'article 1 à compter de leur date de notification et jusqu'à la date d'échéance des marchés objets du groupement.

ARTICLE 3 : Est approuvée la désignation du Département des Hauts-de-Seine afin d'assurer les missions de coordonnateur des groupements de commandes telles que définies à l'article 3.2 des conventions ci-annexées, et visées à l'article 2.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est autorisé à signer au nom et pour le compte de l'Etablissement la convention de groupement de commandes visée à l'article 2 et tout acte nécessaire à son exécution.

ARTICLE 5 : La présente délibération est sans incidence budgétaire.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine

Yvelines
Le Département

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux de signalisation horizontale sur le domaine public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, dont le siège se trouve au 4, Avenue Morane Saulnier 78 140, Vélizy-Villacoublay, représenté par Monsieur Le Président, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 02/06/2017.

Ci-après dénommé « l'Etablissement public interdépartemental »

Le Département des Yvelines, dont le siège se trouve à l'Hôtel du Département 2 Place André Mignot, 78000 Versailles, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 23/06/2017.

Ci-après dénommé le « Département des Yvelines»

Le Département des Hauts-de-Seine, dont le siège se trouve à l'Hôtel du Département 2-16, boulevard Soufflot 92015 Nanterre Cedex, représenté par Madame la Directrice générale des services des Hauts-de-Seine, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 19/06/2017.

Ci-après dénommé le « Département des Hauts-de-Seine» ou « le coordonnateur » ;

Ci-après dénommés ensemble les « membres » ou les « parties »

Préambule

Par délibérations concordantes en date du 5 février 2016, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI). Cet Etablissement, qui dispose de la personnalité juridique propre et de l'autonomie financière, à vocation entre autres à conduire les opérations d'entretien et d'exploitation des voiries des deux départements.

Pour permettre d'assurer l'entretien et l'exploitation de la voirie par ce nouveau service interdépartemental, il est nécessaire pour l'EPI de disposer de marchés de travaux de signalisation horizontale sur les routes départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Ces marchés permettront d'assurer le renouvellement de la signalisation horizontale existante et l'exécution de la signalisation horizontale sur de nouvelles couches de roulement, à l'aide des produits suivants :

- peinture rétroréfléchissante,
- enduit à chaud rétroréfléchissant, toutes méthodes d'application confondues (extrudé, projeté),
- bande préfabriquée rétroréfléchissante,
- plots rétroréfléchissants et leds (unidirectionnels, bidirectionnels et omnidirectionnels),
- enduit à froid pour marquage spécial,
- bande préfabriquée temporaire enlevable.

Ces marchés sont utilisés principalement par les activités d'entretien/exploitation, mais aussi de façon importante dans le cadre de projets portés par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Le Département des Yvelines dispose déjà de trois marchés de travaux de signalisation horizontale, un par service territorial qui arrive à échéance le 31 décembre 2021 pour 2 d'entre eux et le 31 décembre 2018 pour le troisième, mais qu'il convient de ne pas renouveler.

Le département des Hauts-de-Seine dispose de deux marchés qui arrivent à échéance le 23 juillet 2019 mais qu'il convient de ne pas renouveler.

Aussi, afin de massifier les commandes et de bénéficier de conditions économiques optimisées, il est opportun de passer des marchés comportant le même type de prestations pour les opérations :

- de fonctionnement : transférées à l'EPI,

- d'investissement : maintenues dans les compétences des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les parties se sont ainsi rapprochées pour établir une convention de groupement de commandes en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités de ce groupement dans le cadre d'une convention, il est convenu et décidé ce qui suit.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, pour la passation de marchés de travaux de signalisation horizontale sur le domaine public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Article 2 – Caractéristiques du groupement

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'Etablissement Public Interdépartemental conviennent de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux de signalisation horizontale sur le domaine public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les actions menées conjointement au nom et pour le compte du groupement sont celles relatives uniquement à la passation.

Chacun des membres du groupement devra signer, notifier et exécuter son marché.

Article 3 – Fonctionnement du groupement de commandes

3.1. Désignation du coordonnateur

Les membres du groupement conviennent de désigner le Département des Hauts-de-Seine comme coordonnateur du groupement.

Il est chargé d'exercer au nom et pour le compte du groupement les missions prévues à l'article 3.2 de la présente convention.

Le mandat du coordonnateur est prévu pour la durée de la convention.

3.2. Missions du coordonnateur

Le Département des Hauts-de-Seine, coordonnateur, est chargé de procéder au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect des principes et dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, à l'intégralité des missions de passation des marchés publics objets de la présente convention.

Il a notamment pour missions :

- de recenser les besoins ;
- d'arrêter le mode de consultation et de dévolution des marchés ;
- de définir les critères de sélection des candidatures et de jugement des offres;
- d'élaborer les pièces administratives ;
- d'élaborer les pièces et cahiers des charges techniques ;
- d'organiser, l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants : rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence, envoi des DCE, ouverture des plis, agrément des candidatures, jugement des offres, organisation matérielle de la commission d'appel d'offres (convocation, tenue des séances), etc. ;
- d'aviser les candidats non retenus ;
- de procéder à d'éventuelles mises au point des marchés ;
- de rédiger le rapport de présentation des marchés ;
- de procéder à la signature des marchés ;
- de transmettre les pièces des marchés au contrôle de légalité ;
- de notifier les marchés aux titulaires ;
- de procéder à la rédaction et à l'envoi de l'avis d'attribution.

3.3. Responsabilités du coordonnateur

Le coordonnateur est responsable à l'égard des membres du groupement de la bonne exécution des missions énumérées ci-dessus.

Il fera son affaire du règlement des litiges opposant le groupement à tout requérant avant les notifications des marchés. A cet effet, il est habilité à le représenter en justice au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Article 4 – Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Désigner les représentants experts qui feront partie du groupe de coordination et de suivi du groupement de commandes tel que prévu à l'article 6 de la présente convention ;
- Participer aux réunions du groupe de coordination et de suivi du groupement de commandes;
- Transmettre un état de ses besoins nécessaires à la constitution des cahiers des charges, dans les délais fixés par le coordonnateur ;

- Le cas échant, indiquer au coordonnateur la personne habilitée à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Le cas échéant participer aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement ;
- Respecter le choix du titulaire ;
- Utiliser exclusivement le marché passé dans le cadre du présent groupement ;
- Procéder à l'ensemble des actes liés à l'exécution du marché pour lequel chacun est engagé (émission des bons de commandes, paiement du titulaire, etc…).

Article 5 – Instance d'attribution

Attribution par la Commission d'appel d'offres du groupement

Conformément au II de l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres compétente est celle du Département des Hauts-de-Seine coordonnateur du groupement.

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Attribution par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'entend comme le Département des Hauts-de-Seine, coordonnateur du groupement.
Dans le cas d'un marché lancé en procédure adaptée, l'attribution du titulaire est faite par le coordonnateur du groupement après réunion et échanges du groupe de coordination et de suivi.

Article 6 - Groupe de coordination et de suivi

Un groupe de coordination et de suivi sera constitué pour permettre aux membres du groupement de suivre la passation et l'exécution des marchés et de prévoir les conditions éventuelles d'évolution de ces marchés.

Les membres du groupement y font part de leurs observations et de l'ensemble de leurs demandes au coordonnateur.

Il sera composé des agents des directions en charge de la voirie des trois parties.

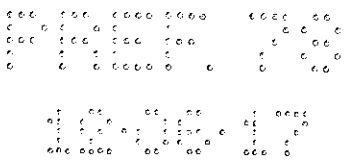
Article 7 – Durée et reconduction de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa notification par le Département des Hauts-de-Seine au Département des Yvelines et à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine.

Elle prendra fin à la date de fin des marchés objets du groupement.

Article 8– Modalités de retrait du groupement

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération ou la décision est notifiée au coordonnateur. Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution des marchés, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés concernés.



Article 9 – Modalités financières

Le coordonnateur ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Cependant, les frais matériels occasionnés par le fonctionnement du groupement, notamment les frais de reprographie, de publicités liés à la passation des marchés, et éventuellement les frais liés aux procédures précontentieuses ou contentieuses, sont supportés entre les membres sur la base du montant des dépenses réalisées pour chacun d'eux.

Ces frais sont avancés par le coordonnateur et imputés aux membres du groupement au titre des dépenses communes. Ces frais devront être justifiés par la présentation des copies des factures.

Article 10 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable. En cas d'échec du règlement amiable ces litiges seront portés devant le tribunal administratif compétent.

S'agissant des litiges opposant le groupement à tout requérant avant la notification des marchés, seul le coordonnateur sera habilité à agir en justice.

S'agissant des litiges opposant des membres du groupement à leurs cocontractants, dans le cadre de l'exécution des marchés, chaque membre du groupement sera habilité à agir en justice, la présente convention ne produisant plus d'effet sur ce point.

Fait en 3 exemplaires originaux.

A Vélizy-Villacoublay, le	A Versailles, le	A Nanterre, le
Pour l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine **Patrick DEVEDJIAN** Député et Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine	**Pour le Département des Yvelines**	**Pour le Département des Hauts-de-Seine** Pour le Président du Conseil départemental La Directrice générale des services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine **Katayoune Panahi**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-42

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/ HAUTS-DE-SEINE POUR LA PASSATION DE MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DES DEPARTEMENTS DES YVELINES ET DES HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-3, L.3211-1, L.3211-2, L.5111-1 et L. 5421-1,

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu les délibérations concordantes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des Conseils Départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier et transférant leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission Voirie, Transports, Numérique entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

Considérant que l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est chargé de l'entretien et de l'exploitation des voiries des deux Départements,

Considérant que le Département des Yvelines dispose de 3 marchés de fourniture et pose de signalisation verticale qui arrivent à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il convient de relancer la consultation,

Considérant que le Département des Hauts-de-Seine dispose de deux marchés de fourniture et pose de signalisation verticale qui arrivent à échéance pour l'un d'entre eux le 15 juin 2019 et l'autre le 27 octobre 2018 et qu'il convient de relancer la consultation,

Considérant la nécessité pour les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de clarifier les droits, obligations et responsabilités de chacune des parties dans le cadre de la passation d'une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture et pose de signalisation verticale sur les domaines départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine,

Considérant la nécessité pour les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de procéder à un groupement de commandes en ce sens.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvé le principe d'un groupement de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental (EPI) Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de fourniture et pose de signalisation verticale sur le domaine public et privé des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : Est approuvée la convention de groupement de commandes à conclure entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, annexée à la présente délibération dont les principes ont été approuvés à l'article 1 à compter de leur date de notification et jusqu'à la date d'échéance des marchés objets du groupement.

ARTICLE 3 : Est approuvée la désignation du Département des Hauts-de-Seine afin d'assurer les missions de coordonnateur des groupements de commandes telles que définies à l'article 3.2 des conventions ci-annexées, et visées à l'article 2.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine est autorisé à signer au nom et pour le compte de l'Etablissement la convention de groupement de commandes visée à l'article 2 et tout acte nécessaire à son exécution.

ARTICLE 5 : La présente délibération est sans incidence budgétaire.

Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine

Yvelines
Le Département

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à la fourniture et pose de signalisation verticale sur le domaine public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, dont le siège se trouve au 4, Avenue Morane Saulnier 78 140, Vélizy-Villacoublay, représenté par Monsieur Le Président, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 02/06/2017.

Ci-après dénommé « l'Etablissement Public Interdépartemental »

Le Département des Yvelines, dont le siège se trouve à l'Hôtel du Département 2 Place André Mignot, 78000 Versailles, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 23/06/2017.

Ci-après dénommé le « Département des Yvelines»

Le Département des Hauts-de-Seine, dont le siège se trouve à l'Hôtel du Département 2-16, boulevard Soufflot 92015 Nanterre Cedex, représenté par Madame la Directrice générale des srvices des Hauts-de-Seine, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 19/06/2017.

Ci-après dénommé le « Département des Hauts-de-Seine» ou « le coordonnateur » ;

Ci-après dénommés ensemble les « membres » ou les « parties »

Préambule

Par délibérations concordantes en date du 5 février 2016, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI). Cet Etablissement, qui dispose de la personnalité juridique propre et de l'autonomie financière, a vocation entre autres à conduire les opérations d'entretien et d'exploitation des voiries des deux départements.

Pour permettre d'assurer l'entretien et l'exploitation de la voirie par ce nouveau service interdépartemental, il est nécessaire pour l'EPI de disposer de marchés de fourniture et pose de signalisation verticale de police et directionnelle, permanente et provisoire, des domaines public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Ces marchés permettront d'assurer :

- la fourniture de matériels de signalisation verticale permanente et temporaire et leurs accessoires,
- la mise en place de la signalisation verticale permanente et temporaire suivant les études, plans ou schémas de signalisation et les indications fournies sur place par les représentants habilités du Maître d'œuvre et suivant les prescriptions définies par les différents textes réglementaires en vigueur traitant de la signalisation routière,
- le dessin et le calcul des ensembles, massifs compris,
- la dépose des panneaux et supports existants ou la réutilisation de certains éléments,
- la modification des panneaux de signalisation temporaire et directionnelle pour réutilisation,
- le transport, le stockage, l'évacuation et le recyclage des panneaux et matériels déposés ou détériorés, qu'ils soient en matière plastique ou métallique.

Ces marchés sont utilisés principalement par les activités d'entretien/exploitation, mais aussi de façon importante dans le cadre de projets, portés par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Le Département des Yvelines dispose déjà de trois marchés de fourniture et pose de signalisation verticale, un par service territorial qui arrivent à échéance le 31 décembre 2018, mais qu'il convient de ne pas renouveler.

Le département des Hauts-de-Seine dispose de deux marchés, l'un arrivant à échéance le 15 juin 2019 et l'autre le 27 octobre 2018, mais qu'il convient de ne pas renouveler.

Aussi, afin de massifier les commandes et de bénéficier de conditions économiques optimisées, il est opportun de passer des marchés comportant le même type de prestations pour les opérations :

- ☞ de fonctionnement : transférées à l'EPI,

- ☞ d'investissement : maintenues dans les compétences des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les parties se sont ainsi rapprochées pour établir une convention de groupement de commandes en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités de ce groupement dans le cadre d'une convention, il est convenu et décidé ce qui suit.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, pour la passation de marchés de fourniture et pose de signalisation verticale sur le domaine public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Article 2 – Caractéristiques du groupement

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'Etablissement Public Interdépartemental

- conviennent de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de fourniture et pose de signalisation verticale sur le domaine public et privé des Départements Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Les actions menées conjointement au nom et pour le compte du groupement sont celles relatives uniquement à la passation.

Chacun des membres du groupement devra signer, notifier et exécuter son marché.

Article 3 – Fonctionnement du groupement de commandes
3.1. Désignation du coordonnateur

Les membres du groupement conviennent de désigner le Département des Hauts-de-Seine comme coordonnateur du groupement.

Il est chargé d'exercer au nom et pour le compte du groupement les missions prévues à l'article 3.2 de la présente convention.

Le mandat du coordonnateur est prévu pour la durée de la convention.

3.2. Missions du coordonnateur

Le Département des Hauts-de-Seine, coordonnateur, est chargé de procéder au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect des principes et dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, à l'intégralité des missions de passation des marchés publics objets de la présente convention.

Il a notamment pour missions :

- de recenser les besoins ;
- d'arrêter le mode de consultation et de dévolution des marchés ;
- de définir les critères de sélection des candidatures et de jugement des offres;
- d'élaborer les pièces administratives ;
- d'élaborer les pièces et cahiers des charges techniques ;
- d'organiser, l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants : rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence, envoi des DCE, ouverture des plis, agrément des candidatures, jugement des offres, organisation matérielle de la commission d'appel d'offres (convocation, tenue des séances), etc. ;
- d'aviser les candidats non retenus ;
- de procéder à d'éventuelles mises au point des marchés ;
- de rédiger le rapport de présentation des marchés ;
- de procéder à la signature des marchés ;
- de transmettre les pièces des marchés au contrôle de légalité ;
- de notifier les marchés aux titulaires ;
- de procéder à la rédaction et à l'envoi de l'avis d'attribution.

3.3. Responsabilités du coordonnateur

Le coordonnateur est responsable à l'égard des membres du groupement de la bonne exécution des missions énumérées ci-dessus.

Il fera son affaire du règlement des litiges opposant le groupement à tout requérant avant les notifications des marchés. A cet effet, il est habilité à le représenter en justice au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Article 4 – Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Désigner les représentants experts qui feront partie du groupe de coordination et de suivi du groupement de commandes tel que prévu à l'article 6 de la présente convention ;

- Participer aux réunions du groupe de coordination et de suivi du groupement de commandes;
- Transmettre un état de ses besoins nécessaires à la constitution des cahiers des charges, dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Le cas échant, indiquer au coordonnateur la personne habilitée à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Le cas échéant participer aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement ;
- Respecter le choix du titulaire ;
- Utiliser exclusivement le marché passé dans le cadre du présent groupement ;
- Procéder à l'ensemble des actes liés à l'exécution du marché pour lequel chacun est engagé (émission des bons de commandes, paiement du titulaire, etc...).

Article 5 – Instance d'attribution

Attribution par la Commission d'appel d'offres du groupement

Conformément au II de l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres compétente est celle du Département des Hauts-de-Seine coordonnateur du groupement.

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Attribution par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'entend comme le Département des Hauts-de-Seine, coordonnateur du groupement.
Dans le cas d'un marché lancé en procédure adaptée, l'attribution du titulaire est faite par le coordonnateur du groupement après réunion et échanges du groupe de coordination et de suivi.

Article 6 - Groupe de coordination et de suivi

Un groupe de coordination et de suivi sera constitué pour permettre aux membres du groupement de suivre la passation et l'exécution des marchés et de prévoir les conditions éventuelles d'évolution de ces marchés.

Les membres du groupement y font part de leurs observations et de l'ensemble de leurs demandes au coordonnateur.

Il sera composé des agents des directions en charge de la voirie des trois parties.

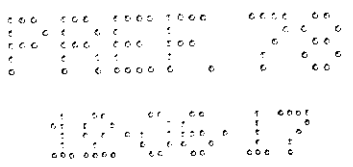
Article 7 – Durée et reconduction de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa notification par le Département des Hauts-de-Seine au Département des Yvelines et à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine.

Elle prendra fin à la date de fin des marchés objets du groupement.

Article 8– Modalités de retrait du groupement

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération ou la décision est notifiée au coordonnateur. Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution des marchés, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés concernés.



Article 9 – Modalités financières

Le coordonnateur ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Cependant, les frais matériels occasionnés par le fonctionnement du groupement, notamment les frais de reprographie, de publicités liés à la passation des marchés, et éventuellement les frais liés aux procédures précontentieuses ou contentieuses, sont supportés entre les membres sur la base du montant des dépenses réalisées pour chacun d'eux.

Ces frais sont avancés par le coordonnateur et imputés aux membres du groupement au titre des dépenses communes. Ces frais devront être justifiés par la présentation des copies des factures.

Article 10 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable. En cas d'échec du règlement amiable ces litiges seront portés devant le tribunal administratif compétent.

S'agissant des litiges opposant le groupement à tout requérant avant la notification des marchés, seul le coordonnateur sera habilité à agir en justice.

S'agissant des litiges opposant des membres du groupement à leurs cocontractants, dans le cadre de l'exécution des marchés, chaque membre du groupement sera habilité à agir en justice, la présente convention ne produisant plus d'effet sur ce point.

Fait en 3 exemplaires originaux.

A Vélizy-Villacoublay, le	A Versailles, le	A Nanterre, le
Pour l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine **Patrick DEVEDJIAN** Député et Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine	**Pour le Département des Yvelines**	**Pour le Département des Hauts-de-Seine** Pour le Président du Conseil départemental La Directrice générale des services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine **Katayoune Panahi**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-43

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

REMBOURSEMENT DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC HORS AGGLOMERATION PAR LES COLLECTIVITES LOCALES DU DEPARTEMENT DES YVELINES

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-3, L.3211-1, L.3211-2, L.5111-1 et L. 5421-1,

Vu les délibérations concordantes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier et transférant leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission Voirie, Transports, Numérique, entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

Considérant que l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est chargé de l'entretien et de l'exploitation des voiries des deux Départements et dans ce cadre il se substitue au Département des Yvelines pour le remboursement des dépenses d'éclairage public réalisées par les collectivités.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : prend acte des modalités de calcul de remboursements aux communes des Yvelines, des dépenses pour les installations d'éclairage public des grands axes routiers hors agglomération,

ARTICLE 2 : approuve le montant total des remboursements au titre de l'année 2017, qui s'élève à 138 971,77 euros, ainsi que la répartition par collectivité locale, annexe 1 à la présente délibération,

ARTICLE 3 : précise que les dépenses afférentes au programme de remboursement au titre de l'année 2016 seront imputées sur le chapitre 65, article 65734 du budget de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, exercice 2017.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

REMBOURSEMENTS DES DEPENSES D' ECLAIRAGE PUBLIC HORS AGGLOMERATION EFFECTUEES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES EN 2016

COLLECTIVITES LOCALES	Remboursements TTC au titre		Montants globaux TTC des remboursements
	des consommations	de l'entretien courant	
REMBOURSEMENT DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ET DE L'ENTRETIEN			
S.Q.Y (AGGLOMERATION de ST-QUENTIN-EN-YVELINES)	12 679,00 €	20 041,00 €	32 720,00 €
REMBOURSEMENT DE LA FOURNITURE DE L'ENERGIE (entretien assuré par le Département)			
ACHERES	4 522,57 €		4 522,57 €
ANDRESY	6 548,70 €		6 548,70 €
AUBERGENVILLE	2 840,62 €		2 840,62 €
BOUAFLE	374,44 €		374,44 €
CARRIERES-SOUS-POISSY	5 950,70 €		5 950,70 €
CARRIERES-SUR SEINE	187,22 €		187,22 €
ECQUEVILLY	2 055,76 €		2 055,76 €
EPONE	4 904,46 €		4 904,46 €
FRENEUSE	811,29 €		811,29 €
GARGENVILLE	312,04 €		312,04 €
JOUY-EN-JOSAS	2 706,99 €		2 706,99 €
LE CHESNAY	3 186,43 €		3 186,43 €
LES MUREAUX	1 259,16 €		1 259,16 €
LIMAY	1 975,00 €		1 975,00 €
MAGNANVILLE	1 490,43 €		1 490,43 €
MANTES-LA-VILLE	9 595,99 €		9 595,99 €
MAREIL-SUR-MAULDRE	1 680,58 €		1 680,58 €
MAULETTE	1 343,59 €	0,00 €	1 343,59 €
MEULAN	748,88 €		748,88 €
MEZIERES-SUR-SEINE	312,04 €		312,04 €
MONTESSON	5 047,63 €		5 047,63 €
MORAINVILLIERS	719,52 €		719,52 €
ORGERUS	2 169,56 €		2 169,56 €
PLAISIR	3 876,58 €		3 876,58 €
POISSY	11 240,60 €		11 240,60 €
RAMBOUILLET	873,70 €		873,70 €
ROCQUENCOURT	12 970,53 €		12 970,53 €
ST ARNOULT-EN-YVELINES	312,04 €		312,04 €
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	1 872,21 €		1 872,21 €
SAINT-LAMBERT	624,07 €		624,07 €
THOIRY	411,15 €		411,15 €
TRIEL-SUR-SEINE	2 325,31 €		2 325,31 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	4 280,38 €		4 280,38 €
VERSAILLES	1 391,31 €		1 391,31 €
VILLENNES-SUR-SEINE	5 330,29 €		5 330,29 €
TOTAUX GENERAUX	**118 930,77 €**	**20 041,00 €**	**138 971,77 €**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017-EPI-CA-44

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2017

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INTERDEPARTEMENTALE YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et notamment son article 5,

Vu la délibération n° 2016-EPI-CA-05 du 23 mars 2016 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le règlement intérieur et notamment son article 5.2,

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 221-16 en date du 1er décembre 2016 décidant de lancer le processus d'approbation du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2017-2021) en Ile de France,

Considérant la dissolution des Comités départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines,

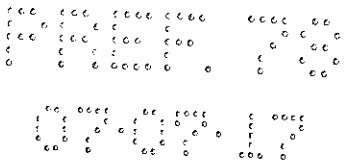
Considérant l'intérêt de définir une stratégie au niveau interdépartemental,

Sa commission Développement économique, tourisme entendue

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvée la stratégie interdépartementale de développement touristique 2017-2021 annexée au présent rapport.



ARTICLE 2 : Sont approuvées la mobilisation et/ou la création de trois niveaux de gouvernance afin qu'un suivi, tant politique que technique, de la mise en œuvre de la stratégie interdépartementale de développement touristique 2017-2021 soit assuré.

Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

HAUTS-DE-SEINE -YVELINES :
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INTERDEPARTEMENTALE
2017-2021

1 - Préambule

2 - Méthode d'élaboration de la stratégie touristique

3 - Le diagnostic partagé : des enjeux communs et complémentaires

4 - Les enjeux stratégiques de l'attractivité touristique de l'ouest francilien

5 - Les axes et objectifs de la stratégie touristique

Axe 1 - Mettre la Seine et ses berges en tourisme
Axe 2 – Renforcer le tourisme culturel
Axe 3 - Positionner l'ouest francilien comme la destination affaires incontournable du Grand Paris
Axe 4 - Accompagner le développement hôtelier
Axe 5 - Structurer l'offre nature et rurale selon la nouvelle tendance du « slow tourisme »
Axe 6 - Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans le développement d'un tourisme collaboratif
Axe 7 - Accompagner l'employabilité dans le tourisme
Axe 8 – Promouvoir la nouvelle offre touristique de l'ouest francilien

6 - La Gouvernance

1-Préambule

L'Ile-de-France est et reste la première destination touristique mondiale avec 46,7 millions de touristes (en 2015-source Comité régional du tourisme (CRT) d'Ile-de-France). Le tourisme représente 10% du PIB francilien (source INSEE-2016) ; confirmant si besoin son intérêt stratégique majeur en matière de développement économique.

L'attractivité de l'Ile-de-France repose sur quatre atouts principaux : ses richesses patrimoniales, son art de vivre, la densité de son tissu économique ainsi que son positionnement au cœur de l'Europe, symbolisé par :

- L'importance de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, 2ème aéroport européen et 5ème mondial,
- Paris, qui reste bien sûr le moteur principal de cette attractivité touristique.
- L'Ouest francilien, constitué des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui contribue aussi très fortement à cette attractivité touristique, notamment grâce aux polarités économiques et culturelles de dimension internationale qu'il accueille, au premier rang desquels La Défense, premier quartier d'affaires européen (180 000 emplois) et le Château de Versailles (7,5 millions de visiteurs par an).

En matière de tourisme d'affaires, l'Ouest francilien contribue également très fortement au positionnement de l'Ile-de-France comme capitale européenne des séminaires et des congrès, avec de grands équipements (le CNIT et la Grande Arche). Ce tourisme d'affaires est un enjeu d'attractivité fondamental pour le territoire, que ce soit pour le quartier d'affaires de La Défense, le cluster de l'innovation Paris-Versailles-Saclay ou la Vallée de la Seine.

Le territoire dispose également d'éléments patrimoniaux et naturels d'exception, complémentaires de l'offre parisienne. La mise en valeur de l'Axe Seine constitue un axe important de développement, que ce soit grâce à de grands équipements comme la Seine Musicale et la U Arena dans les Hauts-de-Seine ou grâce aux qualités de poumon vert francilien des Yvelines avec des installations sportives (vélodrome et golfs nationaux, centres d'entrainement d'équipes de football) et un paysage rural. Ainsi envisagé comme une seule et même entité touristique, l'Ouest francilien dispose d'axes forts et concrets pour conforter et renouveler son attractivité en termes de qualité de vie auprès de ses habitants comme de ses nombreux visiteurs.

Par ailleurs, le développement de l'offre de transport en commun avec des projets comme le Grand Paris Express et le prolongement à l'ouest de la ligne E du RER sont autant d'infrastructures nouvelles susceptibles de constituer des vecteurs d'attractivité dans les années à venir.

L'accueil de la Ryder Cup en 2018 et les candidatures à l'accueil des jeux Olympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025 apparaissent également comme de réelles opportunités de rayonnement pour les deux départements.

Cependant, pour rester compétitif, l'offre touristique dans l'Ouest francilien doit aussi relever de nouveaux défis : partage des enjeux de sécurité des sites avec les services de l'Etat, qualité de l'accueil et des services, diversification et amélioration de l'offre d'hébergement,

émergence d'innovations technologiques accompagnant les nouveaux modes de consommation, développement du tourisme collaboratif et adaptation à nouvelles tendances telles que le « slow tourisme ».

Il apparaît donc nécessaire de mobiliser toutes les énergies pour conforter l'Ouest francilien comme pôle touristique incontournable du Grand Paris.

C'est dans ce contexte que l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine a décidé de faire du tourisme l'un de ses premiers axes stratégiques partagés et qu'une politique touristique commune aux Hauts-de-Seine et aux Yvelines a été élaborée. Les deux territoires présentent à la fois des caractéristiques similaires et complémentaires, tant sur l'offre que sur la demande touristiques, que les deux Départements souhaitent, ensemble, valoriser.

Les retombées territoriales du tourisme sont en effet des ressources importantes, tant en termes économiques (105€ en moyenne par jour et par personne dans les Hauts-de-Seine et 80€ dans les Yvelines) qu'en termes d'emplois (emplois non délocalisables, qualifiés ou peu qualifiés). Il convient également de mentionner pour le Département des Hauts-de-Seine, les retombées non négligeables générées par la taxe de séjour additionnelle (600 000€ en 2016).

La stratégie touristique interdépartementale de l'Ouest francilien, présentée dans ce document, sera mise en œuvre de 2017 à 2021 et constituera la feuille de route quotidienne des services départementaux en charge au tourisme, réinternalisés depuis le 1er janvier 2017 afin d'être dédiés à ces nouvelles orientations.

2-Méthode d'élaboration de la stratégie touristique de l'Ouest francilien

Cette stratégie co-construite entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines est le fruit d'un travail collaboratif et d'une volonté commune de placer le tourisme au cœur des enjeux majeurs des deux Départements.

De septembre 2016 à mars 2017, les équipes des deux Départements ont contribué à des réflexions communes dans le cadre de groupes de travail thématiques et transversaux, tant sur l'élaboration d'un diagnostic partagé que sur la définition d'enjeux stratégiques.

Près de 150 professionnels du tourisme ont nourri ces réflexions lors d'une vingtaine de réunions. Offices de tourisme, chargés de développement touristique, hôteliers et autres hébergeurs (camping, chambres d'hôtes, gîtes), sites touristiques et culturels, sites de congrès et séminaires, opérateurs fluviaux, porteurs de projets, réceptifs ont été réunis dans ce cadre.

Ils ont apporté leurs contributions aux groupes de travail thématiques : tourisme d'affaires et développement hôtelier, tourisme d'agrément, valorisation de la Seine, développement d'un tourisme rural, tourisme collaboratif, emploi et tourisme.

Un recensement cartographié et des chiffres clés de l'offre sur les deux départements complètent cette démarche et sont présentés dans ce document.

La présente stratégie est la synthèse de ce travail. Elle présente les enjeux dégagés, les axes et objectifs stratégiques à mettre en œuvre.

3-Le diagnostic partagé : des enjeux communs et complémentaires

Principales caractéristiques touristiques du territoire de l'Ouest francilien

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine présentent des caractéristiques communes, en particulier du fait de la présence de destinations d'échelle mondiale comme le Château de Versailles et le quartier d'affaires de Paris La Défense, ainsi que d'un patrimoine naturel et artistique constituant une véritable richesse culturelle et un vecteur d'attractivité touristique.

Des complémentarités fortes sont également à relever avec, d'une part, un tourisme urbain et une forte présence du tourisme d'affaires pour les Hauts-de-Seine, et, d'autre part, une offre de loisirs importante en ville et en milieu rural (zoo de Thoiry, France Miniature, Bergerie nationale de Rambouillet...) et d'activités de pleine nature (îles de loisirs, parcs naturels régionaux...) pour les Yvelines.

Des filières structurantes

Il est également à relever la présence de filières structurantes dans l'offre touristique de l'Ouest francilien.

S'agissant du **tourisme d'affaires**, on observe des points communs à l'échelle des deux Départements avec une densité sans équivalent en Europe de fonctions stratégiques de grands groupes (sièges sociaux et centres d'innovation) dans les domaines de la finance, des nouvelles technologies et de l'industrie. On note aussi sur les deux Départements un tissu économique contribuant fortement au remplissage des hôtels en semaine et des touristes d'affaires assez similaires en termes de profils et d'attentes.

L'offre en termes de tourisme d'affaires présente également des complémentarités. Les Hauts-de-Seine concentrent principalement des lieux de congrès et de réunions professionnelles. Dans les Yvelines, le « séminaire au vert » constitue un véritable élément de différenciation. Les deux offres réunies couvrent l'ensemble des produits attendus par les acteurs économiques.

De même pour ce qui concerne le **tourisme culturel**, des points communs sont à relever, avec la présence de maisons d'hommes célèbres, de châteaux et demeures royales, de parcs et jardins remarquables, ainsi qu'un territoire d'inspiration pour les artistes, notamment les impressionnistes.

Dans ce domaine, des complémentarités fortes existent entre les Départements, avec, d'un côté, dans les Yvelines, le Château de Versailles, qui est le troisième site le plus visité en France et, plus largement, un territoire reconnu comme une « terre de patrimoines » parmi les plus

qualitatives d'Europe ; et, de l'autre, dans les Hauts-de-Seine, le quartier de Paris La Défense, lieu également touristique et culturel, et plus largement un territoire accueillant des éléments d'architecture moderne et contemporaine exceptionnels.

Pour ce qui concerne le **tourisme fluvial**, des points communs forts sont à relever avec, bien sûr, la Seine et l'ambition partagée de valoriser le fleuve et ses berges, mais aussi la proximité du fleuve de sites de visites incontournables à l'échelle de l'Ile-de-France (Paris, Giverny, Versailles, Auvers-sur-Oise), ainsi qu'une capacité d'attractivité du fleuve pour les croisiéristes internationaux.

Les complémentarités en termes de tourisme fluvial constituent également des opportunités de développement, avec un contexte favorable entre Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines pour développer la croisière-promenade et la présence, en particulier dans les Yvelines, d'infrastructures d'accueil de paquebots internationaux de 135m et de ports de plaisances.

S'agissant des nouvelles pratiques comme **le slow tourisme et l'itinérance**, on relève entre les deux Départements la continuité partagée des grands itinéraires cyclables et pédestres.

Les caractéristiques des deux Départements constituent aussi des opportunités de développement d'une offre complémentaire avec un tourisme rural à développer pour les Yvelines en s'appuyant sur les deux parcs naturels régionaux, et une offre complémentaire dans les Hauts-de-Seine avec la présence et la mise en valeur de la nature en ville.

L'hébergement entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines présente des points communs certains avec un parc hôtelier dense et de qualité, mais aussi des clientèles et des taux d'occupation hôteliers assez proches en 2016 (69,2% dans les Hauts-de-Seine et 61,5% dans les Yvelines).

S'agissant des complémentarités, on trouve dans les Hauts-de-Seine des hôtels haut-de-gamme (plusieurs 5 étoiles notamment à Paris - La Défense) et dans les Yvelines, une offre d'hébergement de nature plus diversifiée (gîtes, chambres d'hôtes, campings...).

Concernant **l'accessibilité, les deux départements sont desservis** par les grands axes depuis Paris. Des lignes RER et Transilien les relient et de grands projets de transports sont à venir (EOLE, Grand Paris Express). Les ports (Gennevilliers, Seine-Métropole, Limay) constituent aussi des pôles d'attractivité dans les deux départements.

On note des complémentarités en matière d'accessibilité. On trouve dans les Hauts-de-Seine des accès directs au métro parisien, des vélos et des automobiles en libre-service et un très bon maillage du territoire par les transports en commun permettant une desserte efficace depuis les grandes gares et les aéroports. Les Yvelines présentent eux une accessibilité différenciée entre l'urbain et le rural.

Les fréquentations touristiques et les clientèles des deux départements se distinguent par plusieurs points communs : une clientèle française majoritaire, une consommation touristique principalement portée par les habitants (3 millions d'habitants appartenant majoritairement à la catégorie des CSP plus), une attractivité auprès de la clientèle jeune encore faible et une clientèle internationale en provenance de marchés identiques : Chine, Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne principalement.

Un marché de 3 millions d'habitants appartenant à un seul et même bassin de vie (les Yvelines jouant souvent le rôle d'excursion dominicale de nature pour les alto-séquanais, les Hauts-de-Seine celui de lieu de sorties culturelles pour les yvelinois) et une clientèle internationale homogène rendent les deux départements complémentaires dans leur fréquentation touristique.

4-Les enjeux stratégiques de l'attractivité touristique de l'Ouest francilien

A l'issue de ce travail de diagnostic, sept enjeux stratégiques suivants ont été identifiés :

1. Positionner le tourisme comme un des éléments d'attractivité des territoires ;

2. Faire du tourisme un secteur porteur de développement économique en développant l'offre afin d'augmenter la fréquentation touristique, en particulier internationale et accroître ainsi les retombées économiques en faveur du territoire ;

3. Ancrer l'Ouest francilien comme une destination affaires auprès des clientèles nationales et internationales, grâce en particulier aux rôles structurants de Paris - La Défense et du pôle R&D du plateau de Saclay ;

4. Renforcer l'identité touristique du territoire Hauts-de-Seine/Yvelines, pour attirer une nouvelle clientèle nationale et internationale d'agrément, notamment par une meilleure valorisation de l'Axe Seine ;

5. Devenir la destination touristique de proximité principale des Parisiens ;

6. Encourager les nouveaux modèles économiques du tourisme : collaboratif, numérique, innovation produit et services ;

7. Intégrer ces enjeux stratégiques partagés à une échelle territoriale élargie, par le biais des travaux de l'Association des Départements de l'Axe Seine et de l'élaboration des Contrats de Destination (sur le thème de l'Impressionnisme avec la Normandie, et sur le thème de la ville augmentée avec l'Office de tourisme de Paris).

Ces enjeux sont structurés en huit axes, déclinés en objectifs opérationnels, qui constituent la feuille de route de la stratégie touristique interdépartementale :
- mise en tourisme de la Seine et de ses berges,
- renforcement du tourisme culturel,
- positionnement de l'Ouest francilien comme destination affaires incontournable,

- accompagnement du développement hôtelier,
- structuration d'une offre dans la tendance du « slow tourisme »,
- implication des habitants et des acteurs locaux dans le développement d'un tourisme collaboratif,
- accompagnement de l'employabilité dans le tourisme,
- promotion de cette nouvelle offre touristique de l'Ouest francilien.

5-Les axes et objectifs de la stratégie touristique de l'Ouest francilien

Ces huit axes vont guider la stratégie touristique partagée, déclinée ensuite en objectifs stratégiques et opérationnels qui représentent les priorités d'action des Départements pour améliorer l'offre touristique dans un double objectif de renforcement de l'attractivité du territoire et d'accompagnement des acteurs locaux.

AXE 1-METTRE LA SEINE ET SES BERGES EN TOURISME

En 2015, l'impact économique du tourisme fluvial en France était de l'ordre de 500M€ (étude VNF des filières fluviales, 2014). En dépit de la présence de la Seine dans les deux Départements, ce potentiel apparaît encore comme insuffisamment exploité.

Pour développer le tourisme fluvial et renforcer ses retombées économiques dans les deux Départements, il convient de développer à la fois à la fois les activités sur le fleuve (croisières, plaisance, activités nautiques...) et celles sur les berges (guinguettes, visites culturelles, shopping, randonnées, cyclotourisme...).

Ces actions s'inscrivent en outre dans un cadre institutionnel plus large :

- le Contrat de Plan Interrégional Vallée de la Seine (2015-2020), document de planification entre l'Etat et les Régions sur les investissements publics à mener sur le bassin Seine-Normandie,
- l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) dont les travaux ont débuté en 2015 et qui fédère les 5 départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine Maritime et du Calvados.

Dans la mise en valeur de l'attractivité touristique du fleuve, quatre filières économiques présentent un potentiel significatif de développement :

- les croisières locales sans hébergement (promenades, croisières d'affaires...),
- l'installation de restaurants, bars, hôtels et autres services sur les quais, sur des péniches et sur d'autres plateformes flottantes,
- la plaisance, les loisirs nautiques et les événements autour du fleuve,
- les croisières avec hébergement, en particulier pour le Département des Yvelines.

• Objectif stratégique 1-Créer les conditions favorables à la mise en tourisme de la Seine auprès des territoires

-objectif opérationnel 1- identifier les sites à fort potentiel et diagnostiquer les besoins des opérateurs et leur clientèle en matière d'équipements, de services (eau, électricité, déchets, commerces...) et d'animation dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs du fleuve (communes, VNF et HAROPA, Ports de Paris notamment).
Echéance : déjà engagé, à poursuivre jusqu'à fin 2018.

-objectif opérationnel 2-sensibiliser les communes riveraines du fleuve quant au potentiel touristique de la Seine sur leur territoire et identifier des pistes d'aménagement (installation d'anneaux pour plaisanciers...) et de valorisation (signalétique et information touristiques autour des escales...).
Echéance : à engager en 2017 dans le cadre du groupe de travail tourisme fluvial de l'ADAS.

• Objectif stratégique 2- Encourager les opérateurs privés afin de faire émerger une nouvelle offre économiquement viable sur la Seine et ses berges

-objectif opérationnel 1- élaborer des produits touristiques à proposer aux croisiéristes et aux autres professionnels du tourisme.
Echéance : à engager en 2018 pour une programmation 2020

-objectif opérationnel 2 - faciliter la mise en place de liaisons touristiques fluviales et le cas échéant *participer à des aménagements* pour les Hauts-de-Seine et étudier l'opportunité de transports fluviaux de personnes pour les Yvelines.
Echéance : pour les Hauts-de-Seine engagé en 2017, à poursuivre jusqu'en 2020 et pour les Yvelines, à engager à partir de 2018

AXE 2 –RENFORCER LE TOURISME CULTUREL

L'offre culturelle et patrimoniale est une des principales motivations de séjour pour les touristes français et étrangers. 80% des visiteurs sont attirés par l'image « culture et art de vivre» de la France (source: Ministère de la Culture, chiffres clés de la culture, 2015), qui constitue un des principaux catalyseurs des stratégies touristiques locales.

Au-delà du château de Versailles, du zoo de Thoiry, du Domaine départemental de Sceaux, du Musée départemental Albert-Kahn et du Domaine national de Malmaison, le territoire des Hauts-de-Seine et des Yvelines dispose de ressources exceptionnelles permettant la découverte culturelle; que celle-ci soit patrimoniale ou contemporaine, architecturale ou expérientielle à travers l'art de vivre et le partage (gastronomie, artisanat, ateliers créatifs...).

Les deux Départements réunis comptent ainsi près de la moitié des Maisons des Illustres labellisées par le Ministère de la Culture (13 sur 30 en Ile-de-France). Les Hauts-de-Seine et les Yvelines disposent de même de 12 sites labellisés « jardins remarquables » sur les 30 franciliens.

• Objectif stratégique 1- Créer des « marques » emblématiques sur le territoire autour de 4 destinations : la Seine Musicale et Vallée de la Culture, Paris - La Défense, Versailles, Rambouillet et ses alentours

-objectif opérationnel 1- analyser le positionnement et la clientèle, élaborer un argumentaire construit à destination des clientèles, en synergie avec les acteurs concernés.
Echéance : à engager en 2017 jusqu'en 2018

-objectif opérationnel 2- concevoir et faire connaître les marques.
Echéance : à engager en 2018

• Objectif stratégique 2 -Déterminer des axes identitaires forts du territoire Hauts-de-Seine/Yvelines autour de parcours thématiques

-objectif opérationnel 1- établir des partenariats entre les sites s'appuyant sur les réseaux villes impériales, villes royales, et sur le label « jardins remarquables».
Echéance : à engager en 2017 jusqu'en 2018

-objectif opérationnel 2- mettre en réseau les maisons d'artistes dans le cadre d'un itinéraire « route des artistes de l'ouest francilien ».
Echéance : à engager en 2018 jusqu'en 2019

-objectif opérationnel 3- poursuivre l'engagement dans le Contrat de Destination Impressionnisme, piloté jusqu'en 2020 par les CRT d'Ile-de-France et de Normandie, avec pour objectif de créer une destination à part entière sur ce thème. Les Hauts-de-Seine étroitement associés, pilotent un groupe de travail sur la conception d'un outil digital commun.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre jusqu'en 2020

•Objectif stratégique 3- Accompagner en ingénierie les sites culturels dans l'accueil des touristes : information, formation, innovations technologiques

-objectif opérationnel 1- établir un diagnostic de sites culturels majeurs au regard de l'accueil des touristes, en particulier internationaux.
Echéance : à engager en 2018 jusqu'en 2020

-objectif opérationnel 2- accompagner des sites culturels majeurs dans leur démarche d'adaptation à la demande touristique (ingénierie financière, conseils en possibilités de formation et mise en relation avec les innovateurs technologiques).
Echéance : à engager en 2018 jusqu'en 2021

-objectif opérationnel 3- sensibiliser les sites culturels à la question de l'accessibilité universelle[1].
Echéance : déjà engagé pour les Hauts-de-Seine

•Objectif stratégique 4- Participer à la promotion de l'art de vivre à la française comme motif de tourisme expérientiel

[1] Il s'agit de l'accès des personnes handicapées à tout bâtiment ou aménagement dans des conditions normales de fonctionnement (circulation, accès, utilisation des équipements, repérage, profit des prestations ...).

-objectif opérationnel 1- En partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, fédérer autour d'un label territorial, les Meilleurs Ouvriers de France (MOF) et les artisans d'art, pour créer une offre expérientielle et accueillir les touristes.
Echéance : 2018 jusqu'en 2019

-objectif opérationnel 2- Mettre en réseau et en tourisme les « clusters » d'artisanat d'art : future Cité des Métiers d'Art (Sèvres), Versailles et Saint-Germain-en-Laye.
Echéance : à engager en 2019

AXE 3 - POSITIONNER L'OUEST FRANCILIEN COMME LA DESTINATION AFFAIRES INCONTOURNABLE DU GRAND PARIS

Les deux Départements, complémentaires sur leur offre, ont des atouts importants pour consolider le tourisme d'affaires déjà fortement présent sur leurs territoires. La cible est une clientèle bien identifiée (nationalités les plus représentées, sociologie, CSP...) aux exigences spécifiques mais connues et au budget par nuitée largement supérieur à celui de la clientèle d'agrément.

Véritable enjeu pour le territoire, le tourisme d'affaires peut permettre de fédérer les acteurs locaux autour de locomotives que sont Paris - La Défense et Saclay. Créateur de valeurs et de richesses, le tourisme d'affaires nécessite de se positionner à la fois sur le marché français et sur les marchés internationaux.

Objectif stratégique 1-Capter et fidéliser les clientèles affaires

-objectif opérationnel 1- sensibiliser les professionnels de l'hôtellerie aux attentes spécifiques des clientèles d'affaires internationales (formation à l'accueil des publics internationaux) par une journée d'étude en partenariat avec le CRT Ile-de-France.
Echéance : fin 2017

-objectif opérationnel 2- accompagner le développement de services spécifiques aux clientèles d'affaires : conciergerie numérique, package loisirs.
Echéance : à engager en 2018

-objectif opérationnel 3- accompagner le développement d'une offre « shopping » haut-de-gamme ou luxe, à destination principalement des visiteurs d'affaires, en particulier à Paris - La Défense.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre

Objectif stratégique 2 - Mettre en réseau et valoriser les lieux de conférences et de séminaires

-objectif opérationnel 1-organiser des workshops, éductours et autres outils marketing.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre

-objectif opérationnel 2 - élargir la mise en réseau aux acteurs non touristiques : incentives, salles de spectacles et patrimoine.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre

AXE 4 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT HOTELIER

Le parc hôtelier francilien est insuffisant en comparaison avec les autres métropoles européennes, notamment pour les hôtels de grande capacité, les hôtels économiques, les structures destinées aux familles, les concepts innovants et/ou hybrides. Aussi, en dépit d'une conjoncture difficile, il existe un réel marché pour les nouveaux établissements. La rareté des disponibilités foncières dans Paris intra-muros constitue en outre une opportunité qui doit naturellement bénéficier à l'Ouest francilien.

L'offre hôtelière actuelle des Hauts-de-Seine et des Yvelines est relativement peu développée et incomplète : elle manque d'hôtels milieu de gamme dans les Hauts-de-Seine et est disparate dans les Yvelines. Il existe encore par ailleurs des opportunités foncières pour des développements hôteliers dans les deux Départements.

Objectif stratégique 1-Créer les conditions favorables à l'implantation hôtelière

-objectif opérationnel 1- identifier (en partenariat avec les communes) l'ensemble des fonciers dédiés à la destination hôtelière, les éventuels immeubles mutables, et également les sites potentiels pour des structures d'hébergement innovantes et éphémères.
Echéance : déjà engagé dans les Hauts-de-Seine et à engager en 2017 dans les Yvelines

-objectif opérationnel 2- organiser des réunions avec les élus locaux et les aménageurs publics afin de les sensibiliser aux atouts du développement hôtelier.
Echéance : à engager en 2018

Objectif stratégique 2- Devenir le médiateur entre les porteurs de projets et leurs opportunités de développement

-objectif opérationnel 1- prospecter de façon concertée les porteurs de projets hôteliers.
Echéance : déjà engagé, à renforcer en 2018

-objectif opérationnel 2- accompagner les nouvelles enseignes dans la mise en place de leur projet : sites, recherches de financements, recrutements, etc.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre en 2018

AXE 5- STRUCTURER L'OFFRE NATURE ET RURALE SELON LA NOUVELLE TENDANCE DU « SLOW TOURISME »

Inscrit dans l'évolution de nos modes de vie, l'émergence du « slow tourisme », qui constitue une forme de tourisme alternative plus authentique et naturelle axée autour de l'idée de prendre le temps de découvrir une destination au-delà du patrimoine culturel, est un enjeu

pour le renouvellement de l'offre touristique. Les visiteurs aspirent à découvrir l'ambiance d'un territoire, à tisser un lien avec la population locale, à opter pour des moyens de transports moins polluants et à vivre de véritables expériences. La ville est un point de départ pour visiter la campagne. La nature est un atout touristique. Il correspond à une forte demande des touristes en particulier des jeunes.

La nature est omniprésente dans l'ouest francilien. Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine comptent de nombreux espaces naturels remarquables. 60% du territoire est constitué d'espaces agricoles et naturels soit environ un tiers des espaces naturels de la région. Nombre de ces espaces verts ou naturels sont associés à des patrimoines culturels : forêts domaniales ayant une dimension historique, parcs de châteaux ou de maisons d'hommes célèbres, berges de Seine ayant inspiré des artistes...

Au-delà de la nature, les paysages de l'Ouest francilien constituent des décors mémorables pour des activités touristiques. On citera en particulier les grands paysages de la Vallée de Seine et de la Vallée de la Bièvre partagés par les deux Départements.

Enfin, le territoire Hauts-de-Seine /Yvelines est traversé par de nombreux itinéraires locaux ou interrégionaux cyclables (Véloscénie, Avenue Verte London-Paris, future Seine à vélo) et pédestres (GR 22, GR 2 et GR1).

Objectif stratégique 1 - Révéler l'offre nature et les loisirs de nature

-objectif opérationnel 1- inciter au développement d'activités et d'évènements dans les espaces naturels et les espaces verts et les adapter à la demande touristique.
Echéance : à engager en 2018

-objectif opérationnel 2- sensibiliser les responsables d'espaces verts à l'accueil des touristes et à la question de l'accessibilité universelle.
Echéance : à engager en 2018

-objectif opérationnel 3- valoriser les paysages (belvédères, panoramas...) par des aménagements touristiques et de loisirs.
Echéance : à engager en 2019

-objectif opérationnel 4- structurer l'offre d'itinérance douce (véloroutes, sentiers pédestres, randonnées urbaines...) depuis les cœurs urbains jusqu'aux espaces naturels péri-urbains en lien avec la découverte continue des patrimoines naturels et culturels.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre

Objectif stratégique 2- Fédérer et valoriser les acteurs du « slow tourisme », existants et à venir

-objectif opérationnel 1- organisation d' « éductours » et conception de packages.
Echéance : à engager en 2019

-objectif opérationnel 2- accompagner l'émergence de nouvelles formes d'hébergement saisonnières ou éphémères.
Echéance : à expérimenter en 2018

-objectif opérationnel 3 – Encourager les circuits courts valorisant la nature et le paysage et dont les débouchés se concentrent sur zones urbaines des Hauts-de-Seine et des Yvelines.
Echéance : déjà engagé, à renforcer en 2018

AXE 6- IMPLIQUER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX DANS LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME COLLABORATIF

Tournées vers le partage, la rencontre de l'autre et la découverte des territoires, les nouvelles pratiques collaboratives dans le domaine touristique connaissent une très forte croissance. Cette nouvelle manière de consommer séduit de plus en plus les voyageurs qui souhaitent vivre des expériences authentiques et personnalisées.

Ces nouvelles entreprises, souvent présentes sous la forme de plateformes numériques, ont bouleversé les habitudes des consommateurs. On peut trouver aujourd'hui le e-tourisme (tourisme et web), le m-tourisme (tourisme mobile via des smartphone ou les tablettes) et le tourisme social (l'utilisation des réseaux sociaux pour le tourisme).

Le tourisme collaboratif s'adresse principalement aux jeunes adultes et aux familles (hébergement en particulier). Il peut prendre des formes variées: hébergement alternatif, slow tourisme, co-vacances, tourisme participatif...

Objectif stratégique - Accompagner la structuration d'un tourisme collaboratif

-objectif opérationnel 1- recenser les acteurs économiques locaux en mesure de proposer des offres touristiques innovantes et participatives.
Echéance : déjà engagé, à poursuivre

-objectif opérationnel 2- concevoir une plateforme commune rendant visible l'offre collaborative des deux Départements.
Echéance : 2018

AXE 7- ACCOMPAGNER L'EMPLOYABILITE DANS LE TOURISME

Le tourisme est, au niveau national comme au niveau local, un secteur à fort potentiel d'emplois, emplois de surcroît souvent adaptés aux publics en insertion : à titre d'exemple, l'hôtellerie-restauration, la sécurité, le tourisme fluvial ou le tourisme d'affaires, le tourisme rural et le tourisme sportif. Cependant, on observe que les besoins du secteur touristique ne sont pas complètement pourvus. Un déséquilibre apparaît donc entre l'offre et la demande d'emplois, en forte tension.

Les Hauts-de-Seine ont choisi d'articuler la réflexion avec les attentes des acteurs du territoire identifiées dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020 ; les Yvelines s'appuient

de leur côté sur le GIP ActivitY', délégataire de la politique d'insertion du Département, pour la définition et la mise en œuvre opérationnelle de cet axe.

Objectif stratégique - Rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans le secteur touristique

-objectif opérationnel 1- créer une « plateforme RH Tourisme », qui s'adresse aux entreprises du secteur et aux bénéficiaires du RSA, pour répondre aux besoins identifiés en main d'œuvre qualifiée sur les deux Départements.
Echéance : à engager en 2017

-objectif opérationnel 2 – faciliter l'accès à la formation et à la qualification des publics en insertion, en partenariat avec la Région Ile-de-France, et développer des passerelles vers l'emploi en lien avec les OPCA et les organismes de formation.
Echéance : à engager en 2017

AXE 8 –PROMOUVOIR LA NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE DE L'OUEST FRANCILIEN

Une nouvelle destination touristique, structurée autour de nouveaux produits, émerge ainsi à l'ouest de Paris. Une telle stratégie, de structuration et de développement de l'offre, ne saurait être complète et efficace qu'accompagnée d'un plan de promotion.

Pour la faire connaître et permettre de générer des retombées économiques sur le territoire, il est nécessaire de la faire connaître auprès des prescripteurs et des clientèles.

Objectif stratégique 1- Porter à la connaissance du marché la nouvelle offre touristique de l'ouest francilien

-objectif opérationnel 1- bâtir une stratégie d'influence auprès des prescripteurs : tours opérateurs, réceptifs, blogueurs, réseaux sociaux, etc.
Echéance : à engager en 2017

-objectif opérationnel 2-mettre en adéquation la nouvelle offre et les clientèles et déterminer les marchés prioritaires avec Atout France.
Echéance : à engager en 2018

-objectif opérationnel 3-établir un programme annuel d'actions de promotion avec Atout France et le Comité régional du tourisme.
Echéance : à engager en 2018

-objectif opérationnel 4-accompagner l'émergence d'outils innovants de promotion, notamment par l'organisation d'un hackathon tourisme.
Echéance : hackathon déjà engagé sur 2017 dans les Hauts-de-Seine

Objectif stratégique 2- Accompagner la promotion des territoires et des sites

-Objectif opérationnel - créer un « pass loisirs » proposant des tarifs négociés et regroupant des sites touristiques des deux Départements.
Echéance : 2018

6-La Gouvernance

Cette stratégie partagée fera l'objet d'un point d'étape présentée en Assemblée interdépartementale en 2019.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, trois niveaux de gouvernance seront mis en place :
-la Commission Tourisme-Développement économique de l'EPI, qui veillera régulièrement au respect et à l'actualisation des orientations stratégiques du présent document.
-un Comité consultatif des professionnels Hauts-de-Seine-Yvelines qui pourra se réunir annuellement en séance plénière et régulièrement en commissions thématiques.
-un Comité technique réunissant la Mission tourisme du Département des Yvelines et l'Unité tourisme du Département des Hauts-de-Seine, pouvant être élargi à d'autres services départementaux selon les thématiques abordées et qui suivra au quotidien la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.

Par ailleurs, en tant que compétence partagée, le tourisme sur les territoires est présent à différentes échelles : la stratégie interdépartementale sera mise en œuvre sur les territoires en concertation avec les acteurs locaux et s'articulera donc avec le travail effectué aux niveaux régional (schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en cours), et intercommunal (comprenant les offices de tourisme) et communal.

Les deux Départements agiront ensemble dans la réalisation de ces objectifs opérationnels en mettant chacun en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires pour y parvenir.